

A l'attention des délégués du Comité Syndical

Privas, le 24 novembre 2025

Madame, Monsieur,

Je vous saurais gré de bien vouloir participer au prochain Comité Syndical qui se réunira,

Lundi 1<sup>er</sup> décembre 2025 à 10h00  
Accueil 9h30  
ESPACE OUVEZE  
205-235, Boulevard de Paste - PRIVAS

L'ordre du jour sera le suivant :

**1. FINANCES**

- Débat d'Orientation budgétaire 2026
- Admission en non-valeur
- Décision modificative N°3
- Exercice 2026- autorisation d'engagement des dépenses d'investissement

**2. RESSOURCES HUMAINES**

- Instauration de la participation financière du syndicat à la protection sociale complémentaire santé des agents dans le cadre de la labellisation
- Réorganisation fonctionnelle des services

**3. ECLAIRAGE PUBLIC**

- Réajustement du plan de financement du schéma directeur de la commune de Bozas
- Approbation de la mise en place d'un schéma directeur d'éclairage public sur deux communes d'Ardèche
- Adhésion à la convention constitutive pour la mise en place d'un accord-cadre pour la construction d'un réseau bas débit (LoRawan) et d'un cœur de réseau (LNS).

**4. ENERGIE**

- Adhésion à la convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'exploitation et la maintenance des installations de chauffage
- Adhésion nouvelles communes au marché audit énergie

## **5. CONCESSIONS**

- Présentation des comptes d'activité 2024 -GRDF
- Bilan d'activité de la SAEML Energie Rhône Vallée 2024

## **DIVERS**

- Information sur les règles d'attribution du chèque énergie
- Présentation du rapport Analyse d'impact Scénarisée

Comptant sur votre participation, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Patrick COUDENE



**SEANCE DU 01 DECEMBRE 2025**

L'an 2025, le 1<sup>er</sup> décembre 2025 à 10h00, s'est réuni à l'Espace Ouvèze à Privas, le Comité Syndical de Territoire d'énergie Ardèche, sous la présidence de Monsieur Patrick COUDENE.

Membres convoqués :

Membres présents :

Pouvoirs :

Excusés :

Membres votants :

**OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026**

Il est proposé aux membres de l'Assemblée de prendre acte du débat d'orientations budgétaires 2026 suivant et détailler dans une note annexée au présent document :

**1. Les actions nouvelles**

Mission / Service	Objectifs 2026	Indicateurs de suivi
Électrification	Finaliser le PPI 2023-2026 et préparer le PPI 2027-2030 ; atteindre 25 % du réseau BT en souterrain ; assurer le suivi qualité de fourniture.	% réseau enfoui, nombre d'opérations PPI, indicateur qualité de tension
Éclairage public	Achever le diagnostic des points lumineux ; atteindre 70 % de luminaires LED (10 000 remplacés) ; finaliser le schéma directeur EP (12,3 M€).	% LED installées, nombre de diagnostics, taux exécution PPI EP
Objets connectés / Réseau LoRaWAN	Déployer le réseau bas débit sur 10% du territoire ; 200 armoires connectées en service.	% couverture LoRa, nb armoires connectées
Performance énergétique	Maintenir 600 000 € d'aides ; lancer le suivi connecté de 20 bâtiments publics ; créer une veille réglementaire énergie.	Montant aides engagées, nb bâtiments télégérés, notes de veille
Énergies renouvelables	Mettre en service 30 centrales photovoltaïques ; lancer 10 projets d'autoconsommation collective ; consolider le fonds chaleur ADEME.	nb centrales, nb projets ACC, enveloppe ADEME consommée
Mobilité décarbonée	Moderniser 50 bornes Eborn et installer 10 nouvelles; exploiter la station Bio-GnV et mesurer les retombées.	nb bornes actives, taux disponibilité réseau, volume Bio-GnV
Fonctions support - SI	Déployer le nouveau logiciel métier et le plan cybersécurité (audit + formation).	logiciel opérationnel, % collaborateurs formés
Fonctions support - Finances	Mettre en place la comptabilité analytique et développer le contrôle de gestion.	outil actif, tableaux de bord trimestriels

<b>Fonctions support - RH</b>	Mettre en œuvre la protection sociale complémentaire ; lancer la GPEEC (diagnostic et plan 2027-2030).	taux adhésion PSC, livrable GPEEC validé
<b>Fonctions support - Juridique</b>	Élaborer le guide interne des marchés publics ; intégrer la Charte Environnement dans les procédures.	guide validé, % marchés intégrant la charte
<b>Communication &amp; Gouvernance</b>	Organiser 4 webinaires et 45 visites de chantiers ; finaliser la refonte du site/extranet.	nb actions réalisées, taux participation élus

## 2. Les actions engagées

Mission / Service	Actions 2025
<b>Électrification</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi qualité de fourniture et adaptation réglementaire</li> <li>• Travaux de renforcement et d'extension cohérents avec les projets communaux</li> <li>• Poursuite des enfouissements en centres-bourgs</li> </ul>
<b>Éclairage public</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lancement du programme de rénovation : 10 000 points LED d'ici 2026</li> <li>• Accompagnement technique des communes</li> </ul>
<b>Réseau d'objets connectés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déploiement initié du réseau bas débit LoRaWAN</li> <li>• Expérimentation de la télégestion des armoires EP</li> </ul>
<b>Performance énergétique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renouvellement de l'enveloppe annuelle de 600 000 € d'aides</li> <li>• Déploiement des premiers économies de flux</li> <li>• Mise en place d'un tableau de bord énergétique communal</li> </ul>
<b>Énergies renouvelables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Démarrage du programme des 100 centrales photovoltaïques</li> <li>• Sélection des premiers projets d'autoconsommation collective</li> <li>• Gestion du fonds chaleur ADEME (6 M€ sur 2024-2026)</li> <li>• Déploiement de la maîtrise d'ouvrage déléguée pour la conversion EnR</li> </ul>
<b>Mobilité décarbonée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Modernisation du réseau Eborn</li> <li>• Préparation de l'ajout de 40 nouvelles bornes à horizon 2030</li> <li>• Ouverture de la première station Bio-GnV</li> </ul>
<b>Fonctions support - SI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration des procédures interservices</li> <li>• Préparation du nouveau logiciel métier (2026)</li> <li>• Tests initiaux du plan cybersécurité</li> </ul>
<b>Fonctions support - Finances</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place de la comptabilité analytique</li> <li>• Renforcement du contrôle de gestion</li> </ul>
<b>Fonctions support - Juridique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Refonte des procédures marchés publics (préparation du guide 2026)</li> </ul>
<b>Fonctions support - RH</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lancement du diagnostic QVT</li> <li>• Préparation de la protection sociale complémentaire (2026)</li> </ul>
<b>Gouvernance, RSE et communication</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuite du diagnostic RSE et réflexion stratégique 2025-2026</li> <li>• Délocalisation des réunions du bureau (1/mois)</li> <li>• Refonte du site internet / extranet</li> <li>• Organisation de webinaires et visites de chantiers</li> </ul>

Au niveau financier, les dépenses principales porteraient sur :

▪ TRAVAUX ER	14 000 000 €
▪ ECLAIRAGE PUBLIC Maintenance, travaux, Aides financières	8 500 000 €
▪ Objets connectés	2 000 000€
▪ Maîtrise des Energies	3 500 000€

Les principaux financements en 2026 seraient :

▪ TCCFE	8 000 000 €
▪ CAS FACE	5 500 000 €
▪ REDEVANCES	2 100 000 €
▪ FCTVA	1 500 000 €
▪ PARTICIPATIONS COMMUNES	19 398 000 €

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré, et à XXXXX,

- ✓ Les membres du Comité syndical prennent acte de la tenue du Débat d'Orientation budgétaire 2024.

Le Président  
Patrick COUDENE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture le .....et de sa publication ou notification le.....

## CONTEXTE NATIONAL

Le Projet de loi de finances (PLF) pour 2026 s'inscrit dans la continuité du plan de décarbonation de l'économie française, avec une stabilisation des crédits publics dédiés à l'énergie autour de 18,8 milliards €, dont 4,2 milliards € pour le solaire et 1,1 milliard € pour l'éolien terrestre. Pour les syndicats départementaux d'énergie, les mesures les plus structurantes concernent :

- Le Compte d'affectation spéciale (CAS) Facé, dont les crédits 2026 s'élèvent à 362,3 M€, orientés vers la sécurisation des réseaux et la résilience face aux aléas climatiques la réduction progressive de l'accise sur l'électricité, allégeant légèrement la facture énergétique des collectivités.
- La hausse programmée de l'IFER photovoltaïque pour les centrales antérieures à 2021, susceptible de modifier la répartition des recettes locales.
- Une diminution du Fonds vert affectant les enveloppes mobilisables pour l'éclairage public, la rénovation énergétique des bâtiments communaux et les projets de télégestion/objets connectés.

Ces orientations imposent aux AODE de maintenir leurs efforts de priorisation des investissements de renforcement et de sécurisation, tout en recherchant des cofinancements alternatifs (DETR, DSIL, CEE) pour les actions de performance énergétique et d'innovation territoriale.

**Tableau - Principales mesures nationales impactant les syndicats d'énergie (PLF 2026)**

Domaine	Mesure budgétaire / fiscale 2026	Montant national	Évolution vs 2025	Effets pour les AODE / communes
Électrification rurale (CAS Facé)	Renforcement, extension, sécurisation des réseaux	362,3 M€	+1,5 %	Maintien de l'effort d'investissement sur la qualité de tension et la résilience du réseau
Éclairage public / bâtiments publics	Baisse des crédits du Fonds vert	≈ -15 %	↓	Moins de subventions LED et rénovation thermique - nécessité de mobiliser CEE/DETR
Fiscalité énergie	Accise sur l'électricité en baisse modérée	≈ -0,3 €/MWh	↗	Allègement marginal du coût de fonctionnement des communes et services
IFER photovoltaïque	Hausse progressive pour centrales < 2021	+90 % d'ici 2028	↗	Recettes supplémentaires pour communes d'accueil, à anticiper dans la concertation locale
Transition énergétique locale (CAS Facé - P.794)	Aides projets ENR, IRVE, autoconsommation	3 M€	=	Dispositif ciblé à mobiliser pour les projets démonstrateurs

## AU NIVEAU REGIONAL : LA TRANSITION ENERGETIQUE EN RHONE ALPES

### 1. Les Territoires à Énergie Positive (TEPOS)

La région Auvergne-Rhône-Alpes compte aujourd’hui plus de 80 territoires engagés dans une démarche TEPOS (Territoires à Énergie Positive) ou TEPcv (pour la Croissance Verte), représentant près de 60 % de la population régionale. Ces territoires, appuyés par l’ADEME, la Région et le réseau CLER, constituent un levier structurant pour atteindre les objectifs nationaux et régionaux de neutralité carbone. Ils couvrent une large diversité géographique : zones urbaines (Lyon, Grenoble), intercommunales rurales (Monts du Lyonnais, Haut-Bugey, Ardèche méridionale) ou mixtes (Drôme-Ardèche, Savoie-Mont-Blanc).

#### Objectifs 2026 et indicateurs clés

Axe	Objectif 2026	Indicateurs clés
Autonomie énergétique locale	Couvrir 25 % des consommations locales par la production EnR	Part EnR locale / consommation finale
Sobriété énergétique	-15 % de consommation finale par habitant (vs 2015)	kWh/habitant/an
Mobilité durable	-10 % émissions GES transport / +30 % bornes IRVE	Nombre d'IRVE / 1 000 hab.
Bâtiments publics exemplaires	100 % des bâtiments >200 m <sup>2</sup> engagés dans un plan de performance	% surface rénovée
Coopérations territoriales	Renforcer la mutualisation et l'échange de données régionales	Nombre de projets interterritoriaux

#### Leviers et dispositifs mobilisés

Les TEPOS s’appuient sur une combinaison de financements croisés (ADEME, Région, DSIL, Fonds vert, CEE, FEDER), une ingénierie mutualisée via les syndicats départementaux d’énergie (AODE), et des projets innovants : autoconsommation collective, réseaux de chaleur ruraux biomasse, plateformes de rénovation énergétique ou groupements d’achat LED.

#### Exemples emblématiques et résultats observés

- Ardèche méridionale : projet d’autoconsommation solaire collective piloté par le SDE07.
- Drôme - Valence Romans Agglo : plan global « TEPOS 2030 » combinant sobriété, chaleur renouvelable et mobilité.
- Haut-Bugey (Ain) : réseau bois-énergie intercommunal et bornes IRVE partagées.
- Savoie-Mont-Blanc : programmes alpins centrés sur la rénovation énergétique et la gestion intelligente des réseaux.

Indicateur	Valeur 2025	Cible 2026	Tendance
Part EnR dans le mix régional	36 %	38 %	↗
Consommation énergétique finale	-11 % (vs 2015)	-13 %	↗
Émissions GES régionales	-21 % (vs 1990)	-23 %	↗
Bâtiments publics rénovés	62 %	70 %	↗
IRVE déployées	10 400	12 000	↗

## 2. Transition énergétique AURA - Contexte 2026

La transition énergétique en Auvergne-Rhône-Alpes s'appuie sur un socle hydroélectrique exceptionnel, des réseaux de chaleur en expansion et une dynamique d'innovation forte en matière d'hydrogène et de mobilité durable. La région concentre près de 44 % du parc hydroélectrique français (11,4 GW) et dispose de plus de 220 réseaux de chaleur livrant 3,9 TWh/an, dont 65 % à base d'énergies renouvelables et de récupération.

### Les efforts engagés

- Parc hydroélectrique régional : 11,4 GW installés, socle majeur bas-carbone.
- Réseaux de chaleur : 220 réseaux livrant 3,9 TWh/an, 65 % EnR&R.
- Hydrogène : déploiement du programme Hympulsion (stations Annecy, Salaise-sur-Sanne).
- Mobilité : ZFE du Grand Lyon et aides à la conversion des flottes.

### Axes de progression et leviers 2026

- Diversification des EnR électriques (solaire, éolien) pour compléter l'hydro.
- Développement des réseaux de chaleur et amélioration de la part EnR&R (+5 points visés).
- Rénovation énergétique accrue des bâtiments publics.
- Optimisation des raccordements EnR (plan RTE 2040).
- Déploiement de la planification écologique régionale et de la sobriété énergétique.

### Belles réussites et actions exemplaires

- Projet Zero Emission Valley : stations hydrogène et bus rétrofitteds.
- Réseaux de chaleur performants à Grenoble (85 % EnR&R) et Chambéry (196 GWh/an).
- ZFE Grand Lyon : durcissement progressif, accompagnement social et aides aux ménages.
- Pôle hydroélectrique régional : pilier de l'électrification des usages.

### Indicateurs clés 2026 à suivre

Indicateur	Valeur 2026 estimée
Puissance hydraulique installée	≈ 11,4 GW (44 % du parc national)
Chaleur livrée par réseaux	≈ 3,9 TWh/an dont 65 % EnR&R
Stations hydrogène régionales	Plus de 10 stations opérationnelles
IRVE publiques installées	≈ 12 000 points de charge
Part EnR globale régionale	≈ 38 % du mix énergétique

## LA TRANSITION ENERGETIQUE EN ARDECHE : OBJECTIFS 2026

### 1- Déclinaison de la stratégie Territoire d'Énergie Ardèche 2025-2030

Déclinée à l'automne 2024, la stratégie 2025-2030 de Territoire d'Énergie Ardèche constitue une véritable feuille de route collective pour l'ensemble des services de la collectivité. Conçue à partir d'un travail collaboratif associant élus, directions et équipes opérationnelles, elle traduit de manière concrète les ambitions du syndicat en matière d'électrification, d'éclairage public, de performance énergétique, d'énergies renouvelables et de mobilité décarbonée.

Cette stratégie marque une étape majeure : elle inscrit durablement Territoire d'Énergie Ardèche dans la trajectoire régionale et nationale de transition énergétique, tout en tenant compte des réalités territoriales et des besoins exprimés par les communes adhérentes. Chaque service y a contribué afin de construire une vision partagée et des objectifs mesurables à horizon 2030, déclinés dès 2026 sous forme d'actions prioritaires, d'indicateurs de performance et de moyens d'accompagnement renforcés.

Ainsi, l'année 2026 constitue la première étape de mise en œuvre concrète de cette stratégie : elle permet de consolider les programmes engagés, d'en mesurer les résultats et de renforcer la coordination interne autour d'un cap commun : faire de l'Ardèche un territoire d'énergie durable, innovant et exemplaire au service de ses collectivités.

#### Tableau synthétique - Objectifs 2026 par mission

Mission / Service	Objectifs 2026	Indicateurs de suivi
Électrification	Finaliser le PPI 2023-2026 et préparer le PPI 2027-2030 ; atteindre 25 % du réseau BT en souterrain ; assurer le suivi qualité de fourniture.	% réseau enfoui, nombre d'opérations PPI, indicateur qualité de tension
Éclairage public	Achever le diagnostic des points lumineux ; atteindre 70 % de luminaires LED (10 000 remplacés) ; finaliser le schéma directeur EP (12,3 M€).	% LED installées, nombre de diagnostics, taux exécution PPI EP
Objets connectés / Réseau LoRaWAN	Déployer le réseau bas débit sur 10 % du territoire ; 200 armoires connectées en service.	% couverture LoRa, nb armoires connectées
Performance énergétique	Maintenir 600 000 € d'aides ; lancer le suivi connecté de 20 bâtiments publics ; créer une veille réglementaire énergie.	Montant aides engagées, nb bâtiments télégérés, notes de veille
Énergies renouvelables	Mettre en service 30 centrales photovoltaïques ; lancer 10 projets d'autoconsommation collective ; consolider le fonds chaleur ADEME.	nb centrales, nb projets ACC, enveloppe ADEME consommée
Mobilité décarbonée	Moderniser 50 bornes Eborn et installer 10 nouvelles; exploiter la station Bio-GnV et mesurer les retombées.	nb bornes actives, taux disponibilité réseau, volume Bio-GnV
Fonctions support - SI	Déployer le nouveau logiciel métier et le plan cybersécurité (audit + formation).	logiciel opérationnel, % collaborateurs formés
Fonctions support - Finances	Mettre en place la comptabilité analytique et développer le contrôle de gestion.	outil actif, tableaux de bord trimestriels

<b>Fonctions support - RH</b>	Mettre en œuvre la protection sociale complémentaire ; lancer la GPEEC (diagnostic et plan 2027-2030).	taux adhésion PSC, livrable GPEEC validé
<b>Fonctions support - Juridique</b>	Élaborer le guide interne des marchés publics ; intégrer la Charte Environnement dans les procédures.	guide validé, % marchés intégrant la charte
<b>Communication &amp; Gouvernance</b>	Organiser 4 webinaires et 45 visites de chantiers ; finaliser la refonte du site/extranet.	nb actions réalisées, taux participation élus

## 2- Projets structurants 2026 - Une année de transformation collective

L'année 2026 s'annonce comme une année de transition majeure pour Territoire d'Énergie Ardèche. Deux projets structurants viendront rythmer la vie du syndicat et mobiliser l'ensemble des équipes autour d'un même objectif : adapter notre organisation aux nouveaux enjeux tout en incarnant nos valeurs d'exemplarité et d'innovation.

### 2.1. Mise en œuvre de nouveaux cycles de travail

La révision des cycles de travail, portée par une volonté d'équilibre entre performance et qualité de vie professionnelle, représente une évolution déterminante pour nos modes de fonctionnement. Elle impliquera une adaptation des organisations internes, une montée en compétences managériales et la mise en place d'outils de pilotage et de suivi d'activité plus partagés et collaboratifs.

Cette réorganisation nécessitera un accompagnement spécifique pour les chefs de service et les collaborateurs, afin de :

- Consolider les pratiques de management par objectifs.
- Instaurer une culture du suivi collectif de l'activité et des résultats.
- Renforcer l'autonomie et la responsabilité de chacun.
- Garantir un équilibre durable entre efficacité et bien-être au travail.

L'objectif est clair : faire évoluer les modes de fonctionnement sans dénaturer notre identité de service public, en privilégiant la coopération, la transparence et la confiance.

### 2.2. Une conduite du changement collective et accompagnée

Ces deux projets exigent une véritable conduite du changement, planifiée et concertée. Chaque collaborateur doit pouvoir comprendre le sens de ces transformations, exprimer son vécu et trouver sa place dans la nouvelle organisation. C'est dans cet esprit qu'a été créé en 2025 l'Espace de Discussion sur le Travail, lieu d'écoute, d'échanges et de co-construction.

Les thématiques qui en émergeront alimenteront des actions concrètes tout au long de l'année 2026 : ateliers managériaux, groupes transversaux, projets collectifs d'amélioration des pratiques, etc.

L'objectif n'est pas seulement de réussir ces changements, mais d'en faire une réussite collective, partagée et vécue comme un progrès pour chacun :

***Être acteur du changement, anticiper ses effets, prévenir les risques et renforcer la cohésion du collectif.***

---

### 2.3. Emménagement dans les nouveaux locaux - une vitrine et un symbole

En mars 2026, Territoire d'Énergie investira ses nouveaux locaux, conçus comme la vitrine de nos compétences et l'incarnation de notre engagement en matière de transition énergétique et de responsabilité sociétale. Ce bâtiment, à la fois fonctionnel et vertueux, témoigne de notre capacité à appliquer à nous-mêmes ce que nous préconisons aux collectivités : performance énergétique, confort des espaces, qualité des matériaux, acoustique, sobriété et intelligence environnementale.

Cet environnement de travail sera un levier de transformation interne : il favorisera la collaboration, encouragera les nouvelles pratiques de travail et impulsdera une culture du partage et de l'innovation. Ce lieu symbolise une nouvelle ère : celle d'un syndicat exemplaire, moderne et ancré dans les valeurs du développement durable.

## LE SYNDICAT EN CHIFFRES : BILAN 2024 ET PERSPECTIVES 2025

### 1- Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement

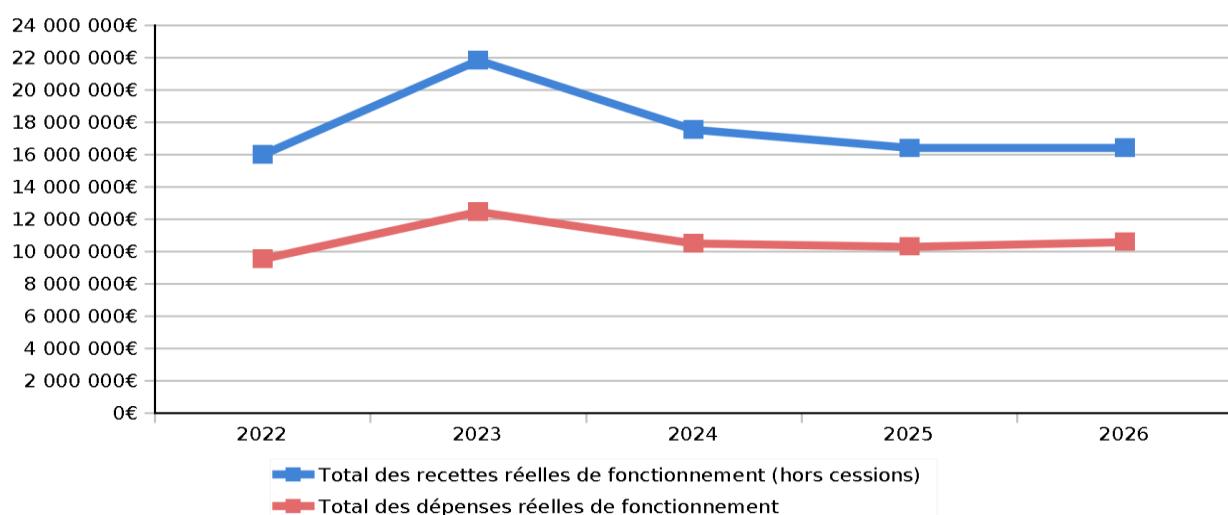
Stabilité dans les dépenses de fonctionnement.

Baisse des recettes de fonctionnement : Diminution de la perception de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité basée principalement sur les consommations essentiellement.

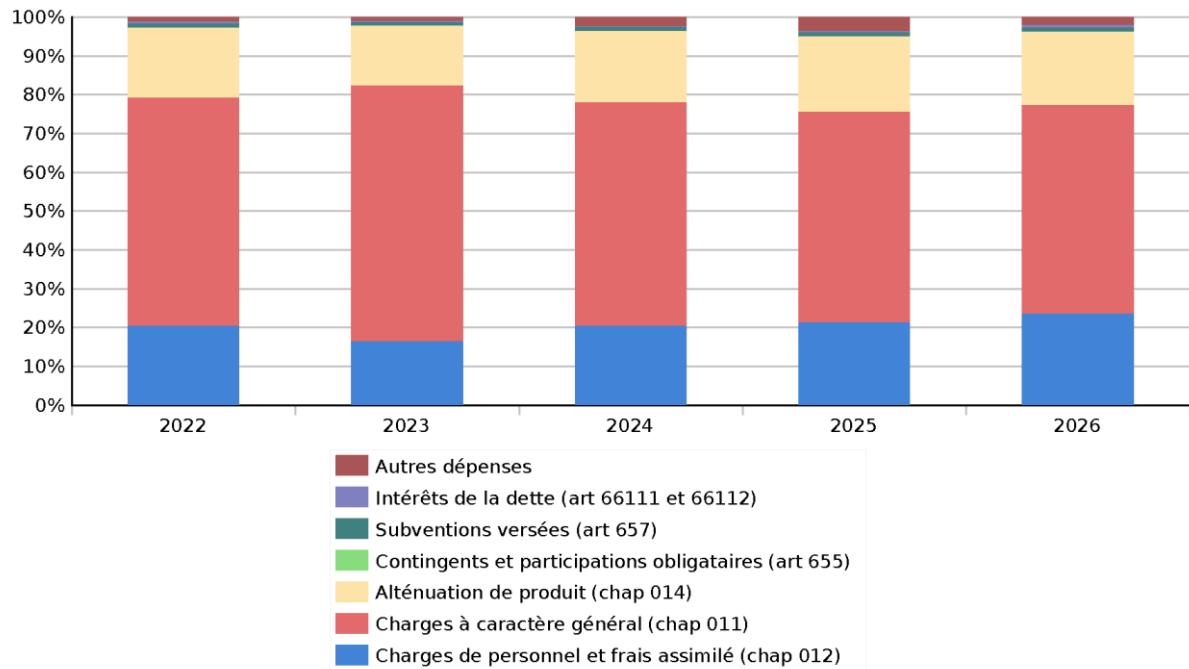
	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes de fonctionnement (hors cessions)	15 980 805	21 809 617	17 519 344	16 393 889	16 424 196
<i>Evolution n-1</i>	3,96 %	36,47 %	-19,67 %	-6,42 %	0,18 %
Dépenses de fonctionnement	9 555 113	12 442 637	10 509 974	10 311 038	10 602 562
<i>Evolution n-1</i>	0,16 %	30,22 %	-15,53 %	-1,89 %	2,83 %

La comparaison de l'évolution des courbes de recettes et de dépenses de fonctionnement alerte sur la dégradation de l'épargne et sur les risques de l'effet ciseau.

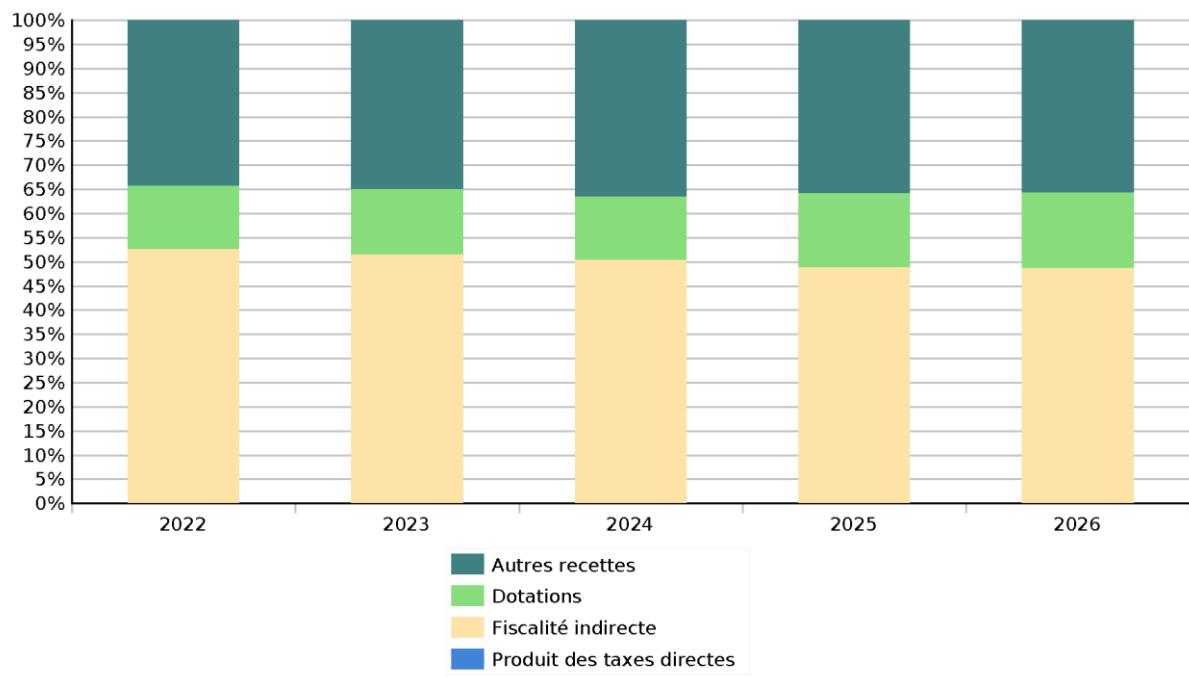
### Effet de ciseau



## Répartition des dépenses de fonctionnement



## Répartition des recettes de fonctionnement



## 2- Les grands équilibres financiers 2022-2026

Soldes intermédiaires de gestion :

Ce sont des indicateurs permettant d'analyser le niveau de richesse de la collectivité. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle

**Epargne de gestion =** Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

	2022	2023	2024	2025	2026
Montants	6 469 564	9 403 147	7 036 706	6 110 701	5 879 861

**Epargne brute =** Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement.

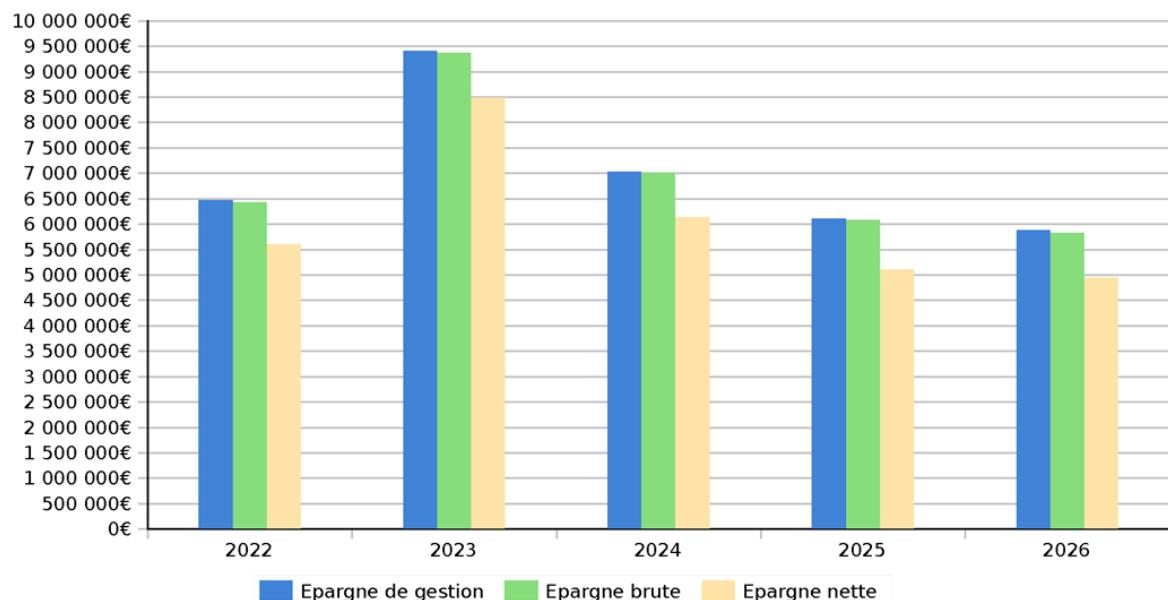
	2022	2023	2024	2025	2026
Montants	6 425 692	9 366 980	7 009 370	6 082 851	5 821 634

	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Recettes de fonctionnement</b>	15 980 805	21 813 617	17 544 744	16 393 889	16 424 196
Epargne de gestion	6 469 564	9 403 147	7 036 706	6 110 701	5 879 861
Epargne brute	6 425 692	9 366 980	7 009 370	6 082 851	5 821 634
Taux d'épargne brute (en %)	40,21 %	42,95 %	40,01 %	37,1 %	35,45 %
Epargne nette	5 595 552	8 484 202	6 141 212	5 102 632	4 944 084

L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

**Epargne nette =** Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de

## Epargnes



mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

### **3- Evolution des programmes travaux 2022-2026**

#### **LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT ET SON FINANCEMENT**

##### Les dépenses prévues au PPI

	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>Total</b>
CALCUL FCTVA	0	0	0	0	0	0
DSP IRVE	159 501	208 542	159 739	126 583	116 586	770 951
Georeferencement des reseaux	389 668	215 653	79 292	70 000	0	754 613
Matériel-mobilier	1 225	186 927	32 355	5 000	250 000	475 507
OBJETS CONNECTES	0	0	0	0	2 000 000	2 000 000
PROGRAMME SD 2022-2026	2 284 428	4 050 834	2 717 001	3 500 000	4 000 000	16 552 263
Programme travaux EP 2020-2021	0	0	0	0	0	0
Programme travaux EP 2022-2027	3 160 948	3 087 802	3 020 107	3 000 000	3 000 000	15 268 857
RESTRUCTURATION LOCAUX SDE07	0	0	55 879	1 000 000	1 500 000	2 555 879
développement informatique	107 652	58 013	51 757	30 000	300 000	547 422
programme travaux ER 2020-2026	18 622 440	16 272 563	15 334 155	14 000 000	14 000 000	78 229 158
subventions EP-CEE 2020-2026	1 409 681	994 056	898 393	1 103 817	1 000 000	5 405 947
<b>Total</b>	<b>26 135 543</b>	<b>25 074 390</b>	<b>22 348 678</b>	<b>22 835 400</b>	<b>26 166 586</b>	<b>122 560 597</b>

##### Les financeurs du PPI

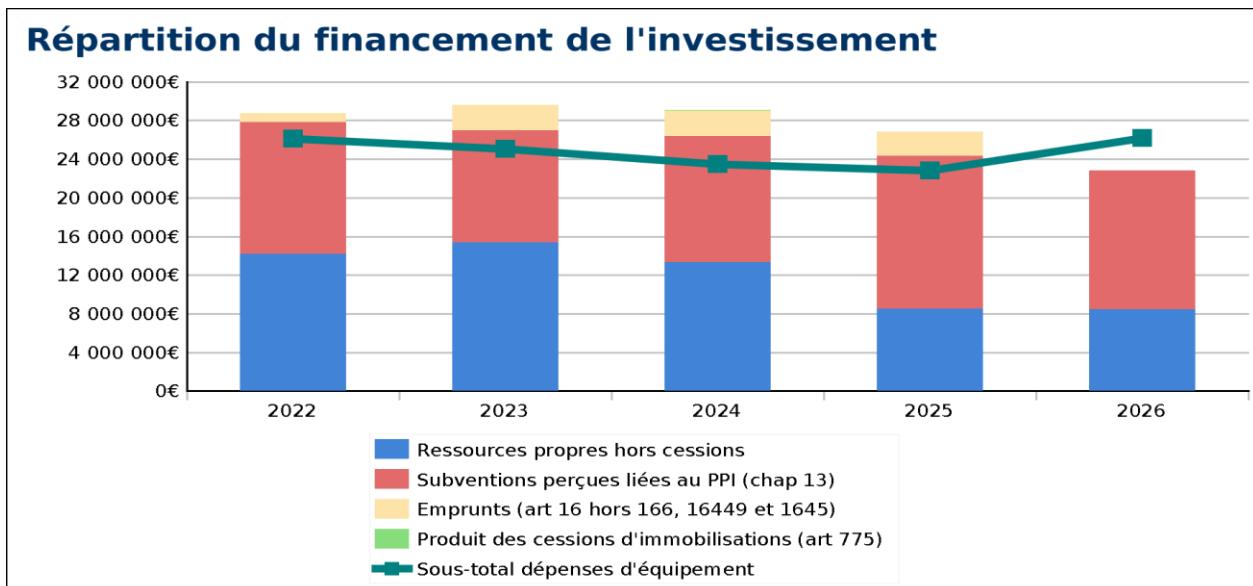
	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>Total</b>
COMMUNE RURALE	1 125 297	1 414 888	1 504 262	2 220 521	1 500 000	7 764 968
COMMUNES	3 559 948	4 770 741	5 691 891	5 750 000	6 000 000	25 772 580
DIVERS	0	0	0	0	0	0
FACE	8 804 363	7 900 135	6 554 451	5 500 000	5 500 000	34 258 949
<b>Total</b>	<b>13 489 608</b>	<b>14 085 764</b>	<b>13 750 604</b>	<b>13 470 521</b>	<b>13 000 000</b>	<b>67 796 497</b>

##### Le financement global du PPI

Le tableau ci-dessous présente le plan de financement de l'investissement. Les cessions d'immobilisation sont rajoutées dans le plan de financement. Pour rappel, l'affectation du résultat peut également intervenir partiellement pour financer l'investissement.

	2022	2023	2024	2025	2026
Epargne nette (a)	5 595 552	8 484 202	6 141 212	5 102 632	4 944 084
FCTVA (b)	868 761	895 862	1 384 216	1 138 572	1 143 685
Autres recettes (c)	7 740 206	5 983 442	5 832 819	2 300 000	2 346 000
Produit de cessions (d)	0	4 000	25 400	0	0
Ressources financières propres e = (a+b+c+d)	14 204 519	15 367 505	13 383 646	8 541 204	8 433 769
Subventions perçues (liées au PPI) (f)	13 594 073	11 628 633	13 030 585	15 770 521	14 400 000
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449) (g)	930 210	2 635 592	2 635 593	2 500 000	0
<b>Financement total h = (e+f+g)</b>	<b>28 728 802</b>	<b>29 631 730</b>	<b>29 049 824</b>	<b>26 811 725</b>	<b>22 833 769</b>
 Résultat de l'exercice	514 906	1 352 796	3 931 270	626 325	-6 678 817

Un résultat négatif diminuera le fonds de roulement, et servira à financer une partie de l'investissement. La collectivité devra surveiller à ne pas le faire diminuer de manière trop importante afin de garder des marges de manœuvre. Un résultat positif l'augmentera permettant ainsi de reconstituer un fonds de roulement qui pourra



être utilisé pour des investissements futurs.

### Les actions 2025 à retenir

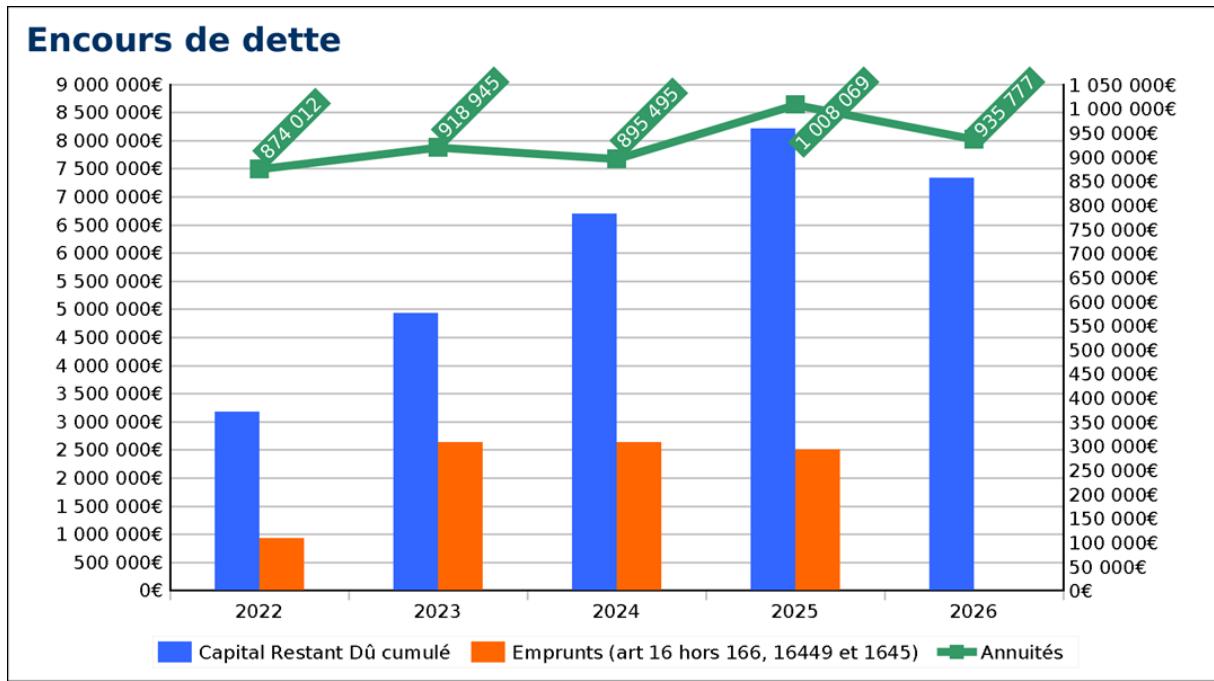
L'année 2025 marque la première phase de mise en œuvre de la stratégie 2025-2030 de Territoire d'Energie Ardèche. Ces actions, définies collectivement avec l'ensemble des services, constituent le socle opérationnel destiné à préparer les évolutions majeures à venir, à renforcer l'accompagnement des collectivités et à structurer notre organisation interne. Elles traduisent l'engagement du syndicat à anticiper les besoins du territoire, à

moderniser ses pratiques et à bâtir dès aujourd’hui les conditions nécessaires à la réussite des transformations prévues jusqu’en 2030.

Mission / Service	Actions 2025
Électrification	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi qualité de fourniture et adaptation réglementaire</li> <li>• Travaux de renforcement et d’extension cohérents avec les projets communaux</li> <li>• Poursuite des enfouissements en centres-bourgs</li> </ul>
Éclairage public	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lancement du programme de rénovation : 10 000 points LED d’ici 2026</li> <li>• Accompagnement technique des communes</li> </ul>
Réseau d’objets connectés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déploiement initié du réseau bas débit LoRaWAN</li> <li>• Expérimentation de la télégestion des armoires EP</li> </ul>
Performance énergétique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renouvellement de l’enveloppe annuelle de 600 000 € d’aides</li> <li>• Déploiement des premiers économies de flux</li> </ul>
Énergies renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Démarrage du programme des 100 centrales photovoltaïques</li> <li>• Sélection des premiers projets d’autoconsommation collective</li> <li>• Gestion du fonds chaleur ADEME (6 M€ sur 2024-2026)</li> <li>• Déploiement de la maîtrise d’ouvrage déléguée pour la conversion EnR</li> </ul>
Mobilité décarbonée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Modernisation du réseau Eborn</li> <li>• Préparation de l’ajout de 40 nouvelles bornes à horizon 2030</li> <li>• Ouverture de la première station Bio-GnV</li> </ul>
Fonctions support - SI	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration des procédures interservices</li> <li>• Préparation du nouveau logiciel métier (2026)</li> <li>• Tests initiaux du plan cybersécurité</li> </ul>
Fonctions support - Finances	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place de la comptabilité analytique</li> <li>• Renforcement du contrôle de gestion</li> </ul>
Fonctions support - Juridique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Refonte des procédures marchés publics (préparation du guide 2026)</li> </ul>
Fonctions support - RH	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lancement du diagnostic QVT</li> <li>• Préparation de la protection sociale complémentaire (2026)</li> </ul>
Gouvernance, RSE et communication	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuite du diagnostic RSE et réflexion stratégique 2025-2026</li> <li>• Délocalisation des réunions du bureau (1/mois)</li> <li>• Refonte du site internet / extranet</li> <li>• Organisation de webinaires et visites de chantiers</li> </ul>

#### Point EMPRUNTS

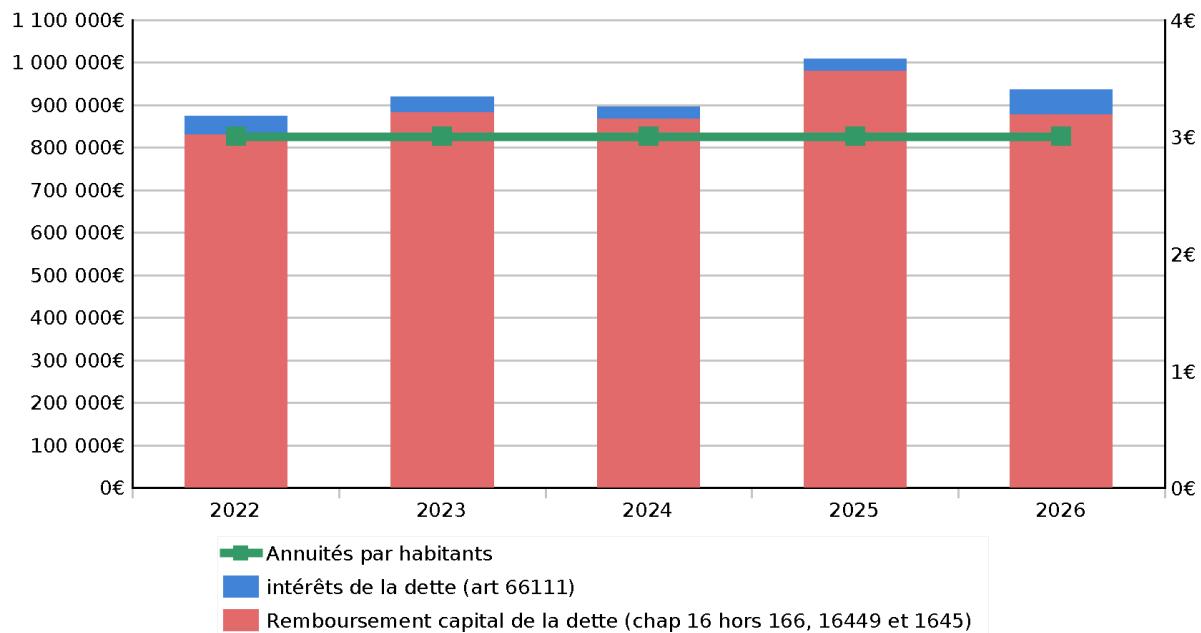
Le graphique ci-dessous indique par année les évolutions du capital restant dû et de l’annuité (échelle de droite du graphique) tout en retraçant les nouveaux emprunts à contracter dans le cadre du plan d’investissement prospectif :



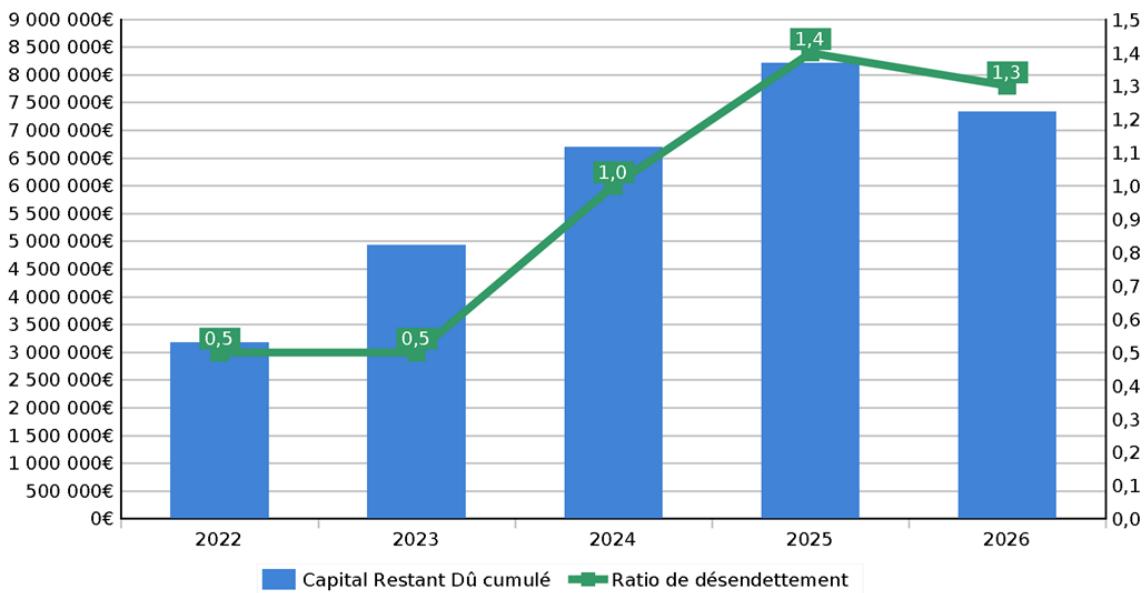
L'annuité de la dette (capital + intérêts) s'échelonne et se ventile comme suit:

	2022	2023	2024	2025	2026
Annuités	874 012	918 945	895 495	1 008 069	935 777
Evolution n-1 (en %)	1,18 %	5,14 %	-2,55 %	12,57 %	-7,17 %
Capital en euro	830 140	882 778	868 158	980 219	877 550
Intérêts en euro	43 872	36 167	27 336	27 850	58 227

## Remboursement



## Capacité de désendettement



## EVOLUTION DES RESSOURCES HUMAINES 2022-2026

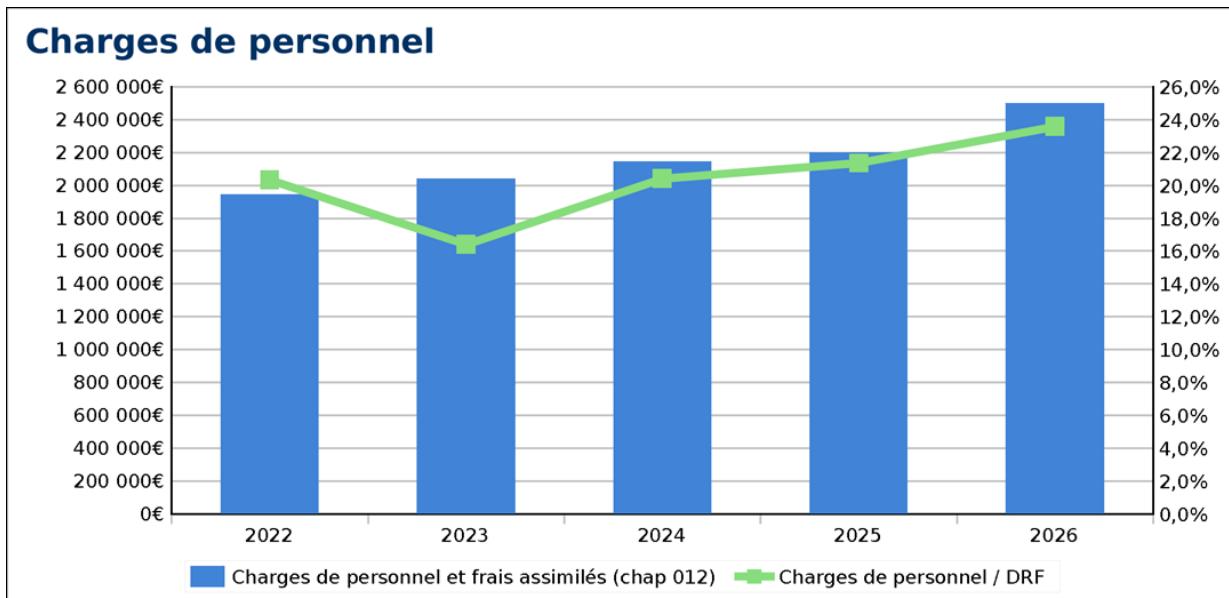
### Indicateur d'évolution de la ressource humaine

Représentativité des charges de personnel dans les dépenses d'exploitation. Ce taux permet de mesurer le poids des charges de personnel sur les dépenses de fonctionnement.

2022	2023	2024	2025	2026
1 942 275	2 039 185	2 143 091	2 200 000	2 500 000

**Ratio :** Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

2022	2023	2024	2025	2026
20,33 %	16,39 %	20,39 %	21,34 %	23,58 %



### Bilan arrivées/départs 2025

Deux Recrutements sur emploi permanents en 2025 :

- Attachée de direction à compter du 01/02 (catégorie B)
- Assistante administrative et financière pour le service administration générale et finances à compter du 02/06 (catégorie B)
- 1 alternant en licence pro métiers de l'électricité et automatismes depuis le 01/09.

### Prospective 2026

L'année 2026 marque une étape essentielle pour Territoire d'Énergie Ardèche avec la poursuite des transformations engagées, la mise en œuvre de projets structurants et l'évolution de l'organisation. Dans ce contexte, la politique RH doit permettre de maintenir la qualité du service public et de renforcer la capacité d'accompagnement auprès des communes adhérentes.



Cette prospective RH repose sur trois axes majeurs :

1. Adapter l'organisation interne et sécuriser les compétences clés
2. Structurer l'accompagnement au changement et la montée en compétences
3. Poursuivre une politique RH proactive, attentive aux besoins individuels et collectifs

#### **1. Recrutements structurants et évolutions d'organisation**

- Ressources humaines (catégorie B) : renfort pour accompagner la transition organisationnelle, la GPEEC, le plan de formation et la gestion RH quotidienne.
- Marchés publics : sécurisation juridique et réponse aux besoins croissants.
- Finances / Comptabilité : renfort suite à la réintégration d'un agent comptable.
- Systèmes d'Information : recrutement d'un spécialiste de la donnée pour structurer la gouvernance data et accompagner le développement du réseau connecté.
- Électrification rurale : réintégration d'un agent mis à disposition.

#### **2. Accompagnement au changement - un soutien structuré**

Face aux projets structurants (nouveaux cycles de travail, nouveaux locaux, réorganisation), l'intervention d'experts est essentielle pour accompagner la transformation.

- Axe 1 – Comité de pilotage QVT / EDT / RSO / RH : coordination des projets et harmonisation des actions.
- Axe 2 – Développement managérial : cohésion collective et accompagnement individuel des managers.
- Axe 3 – Sensibilisation collective : partage du cap commun et clarification des rôles.
- Axe 4 – Ligne d'écoute anonyme : soutien confidentiel assuré par des professionnels.

#### **3. Poursuite du plan de formation**

Le plan de formation 2026 sera aligné avec les besoins exprimés lors des entretiens annuels et les évolutions des postes, en soutien direct aux projets structurants. Il visera à renforcer les compétences, sécuriser les parcours et accompagner la montée en puissance du syndicat.

La prospective RH 2026 vise à sécuriser les compétences essentielles, accompagner les transformations, protéger le bien-être au travail et garantir un haut niveau de service aux communes adhérentes. Elle constitue un levier majeur de réussite pour les prochaines années.

**SEANCE DU 01 DECEMBRE 2025**

L'an 2025, le 1<sup>er</sup> décembre 2025 à 10h00, s'est réuni à l'Espace Ouvèze à Privas, le Comité Syndical de Territoire d'énergie Ardèche, sous la présidence de Monsieur Patrick COUDENE.

Membres convoqués :

Membres présents :

Pouvoirs :

Excusés :

Membres votants :

**OBJET : ADMISSION EN NON VALEUR**

Dans un souci de clarté et afin d'épurer les sommes modiques entre 2023 et 2024, le Comptable Public nous demande de délibérer pour mettre en admission en non-valeur ces recettes : Reste à Recouvrer inférieur au seuil de poursuite.

Pour mémoire, l'admission en non-valeur concerne :

- Les créances dont le recouvrement ne peut être effectué pour cause d'insolvabilité ou l'absence des débiteurs. Elle intervient donc après avoir épuisé toutes les possibilités : recours amiabil, lettres de relance et de mise en demeure, les poursuites par voie d'huissier de justice, au vu d'un procès-verbal de carence de l'huissier.
- Les créances pour lesquelles l'ordonnateur a refusé d'autoriser par écrit les poursuites en déchargeant ainsi le comptable de toute responsabilité (article 46 décret n°85-924 du 30 août 1985). Dans ce cas le comptable présente immédiatement en non-valeur les créances concernées.
- Il s'agit d'un acte à caractère financier et budgétaire, or l'organe compétent dans ce domaine est le conseil syndical.

L'admission en non-valeur entraîne une modification du budget initial. Elle a pour but d'apurer la prise en charge d'une créance. Ainsi au titre de l'année 2025, l'inscription budgétaire au compte 654 « Pertes sur créances irrécouvrables permettra d'épurer les produits ci-dessous, comme demandé, par le Comptable public pour un montant total de 0,72 € :

2024	T-5384	11/10/2024	etables commune	0,50
2024	T-5813	13/11/2024	van develden sara	0,06
2025	T-80	23/01/2025	brossainc 00044 commune	0,01
2025	T-1257	11/03/2025	bessas commune	0,11
2025	T-1958	15/05/2025	eiffage energie	0,01
2025	T-2845	07/07/2025	mairie de labastide sur besorgues	0,03

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré, et xxxxxx,

- ✓ AUTORISE le Président à acter la liste des admissions en non-valeur.

Le Président  
Patrick COUDENE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture le ... .....et de sa publication ou notification le

**SEANCE DU 01 DECEMBRE 2025**

L'an 2025, le 1<sup>er</sup> décembre 2025 à 10h00, s'est réuni à l'Espace Ouvèze à Privas, le Comité Syndical de Territoire d'énergie Ardèche, sous la présidence de Monsieur Patrick COUDENE.

Membres convoqués :

Membres présents :

Pouvoir :

Excusés :

Membres votants :

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 3**

Le Budget Primitif 2025 adopté en séance du 10 mars 2025 dernier s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 19 717 620,00€
- Section d'investissement : 44 448 171,77€

Compte tenu de l'activité du Syndicat, il convient de réajuster les crédits suivants :

- Section de fonctionnement :
- Section d'investissement : 85 142.00 €

Ces crédits portent sur l'inscription de nouvelles opérations sous maîtrise d'ouvrage déléguée en matière de maîtrise des énergies ou bien encore d'ajustements budgétaires.

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré, et à XXXXXX,

- ✓ DECIDE d'autoriser l'ouverture des crédits complémentaires nécessaires au fonctionnement du syndicat

Le président  
Patrick COUDENE

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture le .....

07186 Code INSEE	SYNDICAT DAL ENERGIES BUDGET S.D.E.	DM n°3 2025
---------------------	--	-------------

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

### DECISION MODIFICATIVE N°3

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-45812075 : CHIROLS 23/0006 enf quartier le Fez Lot 16	0,00 €	42,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 45812075 : CHIROLS 23/0006 enf quartier le Fez Lot 16</b>	<b>0,00 €</b>	<b>42,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-45812098 : ST JULIEN DU SERRE 23/0070 renf Coustasse Lot 8	0,00 €	2 220,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 45812098 : ST JULIEN DU SERRE 23/0070 renf Coustasse Lot 8</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 220,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-45812116 : 24/0077 ST CLAIR ENF - Poste COMBES	0,00 €	4 300,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 45812116 : 24/0077 ST CLAIR ENF - Poste COMBES</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 300,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-45812127 : 24/0037 VESSEAUX RENF CREATION PSSA SEVEYRAS	0,00 €	580,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 45812127 : 24/0037 VESSEAUX RENF CREATION PSSA SEVEYRAS</b>	<b>0,00 €</b>	<b>580,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-45812182 : ENF - POSTE TOURTON SAVAS	0,00 €	9 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 45812182 : ENF - POSTE TOURTON SAVAS</b>	<b>0,00 €</b>	<b>9 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-45812183 : ENF - route de Celles-les bains postes CHALO et CHAUMILLE ROMPON	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 45812183 : ENF - route de Celles-les bains postes CHALO et CHAUMILLE ROMPON</b>	<b>0,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-45812184 : ENF – Poste SAUZE ST MARTIN D ARDECHE	0,00 €	42 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 45812184 : ENF – Poste SAUZE ST MARTIN D ARDECHE</b>	<b>0,00 €</b>	<b>42 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-45812185 : ENF – Poste SAUZE ST MARTIN D ARDECHE	0,00 €	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 45812185 : ENF – Poste SAUZE ST MARTIN D ARDECHE</b>	<b>0,00 €</b>	<b>7 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-45822075 : CHIROLS 23/0006 enf quartier le Fez Lot 16	0,00 €	0,00 €	0,00 €	42,00 €
<b>TOTAL R 45822075 : CHIROLS 23/0006 enf quartier le Fez Lot 16</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>42,00 €</b>
R-45822098 : ST JULIEN DU SERRE 23/0070 renf Coustasse Lot 8	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 220,00 €
<b>TOTAL R 45822098 : ST JULIEN DU SERRE 23/0070 renf Coustasse Lot 8</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 220,00 €</b>
R-45822116 : 24/0077 ST CLAIR ENF - Poste COMBES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 300,00 €
<b>TOTAL R 45822116 : 24/0077 ST CLAIR ENF - Poste COMBES</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 300,00 €</b>
R-45822127 : 24/0037 VESSEAUX RENF CREATION PSSA SEVEYRAS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	580,00 €
<b>TOTAL R 45822127 : 24/0037 VESSEAUX RENF CREATION PSSA SEVEYRAS</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>580,00 €</b>
R-45822182 : ENF - POSTE TOURTON SAVAS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 000,00 €
<b>TOTAL R 45822182 : ENF - POSTE TOURTON SAVAS</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>9 000,00 €</b>
R-45822183 : ENF - route de Celles-les bains postes CHALO et CHAUMILLE ROMPON	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €
<b>TOTAL R 45822183 : ENF - route de Celles-les bains postes CHALO et CHAUMILLE ROMPON</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>

(1) y compris les restes à réaliser

07186

Code INSEE

## SYNDICAT DAL ENERGIES

BUDGET S.D.E.

DM n°3 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical****DECISION MODIFICATIVE N°3**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
R-45822184 : ENF – Poste SAUZE ST MARTIN D ARDECHE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	42 000,00 €
<b>TOTAL R 45822184 : ENF – Poste SAUZE ST MARTIN D ARDECHE</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>42 000,00 €</b>
R-45822185 : ENF – Poste SAUZE ST MARTIN D ARDECHE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 000,00 €
<b>TOTAL R 45822185 : ENF – Poste SAUZE ST MARTIN D ARDECHE</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>7 000,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>85 142,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>85 142,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>85 142,00 €</b>		<b>85 142,00 €</b>

**SEANCE DU 01 DECEMBRE 2025**

L'an 2025, le 1<sup>er</sup> décembre 2025 à 10h00, s'est réuni à l'Espace Ouvèze à Privas, le Comité Syndical de Territoire d'énergie Ardèche, sous la présidence de Monsieur Patrick COUDENE.

Membres convoqués :

Membres présents :

Pouvoirs :

Excusés :

Membres votants :

**OBJET : EXERCICE 2026- AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Il est rappelé au Comité Syndical que pour permettre la poursuite normale des opérations et compte tenu de la date du vote du Budget Primitif prochain, il conviendrait, comme à l'accoutumée, d'autoriser le président à engager les dépenses d'investissement nécessaires, sur la base des dispositions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales qui stipule notamment :

« Jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité, peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. »

Cette décision vaudrait la totalité des crédits d'investissement ouvert (BP + DM) de l'exercice 2025, cf. tableau détaillé joint par chapitre :

Chapitre	BP 2025	Prévu 2025	Quart
	<b>37 059 993,31</b>	<b>41 454 864,02</b>	<b>10 363 716,01</b>
13 - Subventions d'investissement	20 000,00	50 000,00	12 500,00
20 - Immobilisations incorporelles	1 113 127,01	1 113 127,01	278 281,75
204 - Subventions d'équipement versées	1 723 095,24	1 723 095,24	430 773,81
21 - Immobilisations corporelles	340 000,00	340 000,00	85 000,00
23 - Immobilisations en cours	29 413 621,39	29 410 421,39	7 352 605,35
45811463 - CC LOIRE ALLIER COUCOURON 17/0084 Lot 10 Renf Poste MONTLAUR	13 592,45	13 592,45	3 398,11
45811669 - VOGUE 18/0287 Lot 14 ENF route de Sauveplantade	19 102,53	19 102,53	4 775,63
45811739 - ISSANLAS 19/0147 Lot 10 ENF BT Retournas	5 000,00	5 000,00	1 250,00
45811826 - CELLIER DU LUC 20/0228 enf bourg La Serre Lot 16	47 183,16	47 183,16	11 795,79
45811832 - RUOMS 20/0176 renf Thérèse vieux village Lot 14	12 000,00	12 000,00	3 000,00
45811884 - LALEVADE 21/0013 fiab les Tanins Lot 9	5 858,14	5 858,14	1 464,54

45811912 - GRAS 21/0124 renf Reynouard Lot 15	8 855,59	8 855,59	2 213,90
45811923 - ALISSAS 21/0175 enf Bricoux Lot 7	24 288,41	24 288,41	6 072,10
45811928 - GRAS 21/0165 renf la plaine Lot 15	12 817,40	12 817,40	3 204,35
45811941 - ST MARTIAL 21/0204 enf poste cimetière Lot 16	0,00	13 500,00	3 375,00
45811968 - MERCUER CHAUFFERIE BOIS	12 905,23	12 905,23	3 226,31
45811969 - UCEL PHOTOVOLTAIQUE	0,00	4 000,00	1 000,00
458119701 - ST PRIVAT PHOTOVOLTAIQUE	0,00	4 100,00	1 025,00
45811971 - CTE BERG COIRON PHOTOVOLTAIQUE	34 000,00	34 000,00	8 500,00
45811978 - ROMPON 22/0028 renf Font du Pouzin Lot 7	5 189,17	5 189,17	1 297,29
45811984 - ACCONS 22/0013 enf Me Monteil Lot 16	45 841,38	45 841,38	11 460,35
45811987 - BOURG ST A 21/0337 enf av de la gare Lot 15	3 938,55	3 938,55	984,64
45811996 - ST LAGER BRESSAC 20/0294 renf Les Mottes Lot 7	14 270,33	14 270,33	3 567,58
45811999 - ST MAURICE D IBIE CHAUFFERIE	4 000,00	5 400,00	1 350,00
45812002 - VALGORGE CHAUFFERIE BOIS	4 348,40	4 348,40	1 087,10
45812008 - CTE 07 SOURCES VOLCANS PHOTOVOLTAIQUE	0,00	4 080,00	1 020,00
45812011 - GROSPIERRE 23/0013 enf route du souvenir Lot 13	11 335,61	11 335,61	2 833,90
458120201 - 23/0009 VESSEAUX enf le Fort Lot 8	26 511,10	26 511,10	6 627,78
45812028 - 23/0015 ST JULIEN ST ALBAN enf rue Louis Vinson LOT 7	13 690,60	13 690,60	3 422,65
45812029 - 23/0014 FLAVIAC enf traversée village Lot 16	13 641,18	13 641,18	3 410,30
458120301 - 23/0012 ROCHER enf Vernale Lot 11	8 514,69	8 514,69	2 128,67
45812032 - 23/0003 CHOMERAC enf route Privas Le Pouzin Tr 1 a 3 Lot 16	47 638,70	47 638,70	11 909,68
45812033 - 23/0002 ST VINCENT DE BARRES enf rte de Rieutord Lot 16	23 068,11	23 068,11	5 767,03
45812036 - 22/0194 GRAS renf poste St Vincent Lot 15	2 279,87	2 279,87	569,97
45812038 - 22/0179 ST THOME renf poste Chasser Lot 15	23 137,07	23 137,07	5 784,27
45812043 - 23/0004 VANOSC enf Pouillas Lot 16	26 205,23	26 205,23	6 551,31
45812044 - 22/0188 GUILHERAND enf rue Henri Dunant	43 811,98	43 811,98	10 953,00
45812046 - BELSENTES CHAUFFERIE	60 542,80	60 542,80	15 135,70
45812047 - ALBOUSSIÈRE CHAUFFERIE	396 449,20	417 449,20	104 362,30
45812048 - ST CLAIR CHAUFFERIE	847 045,28	847 045,28	211 761,32
45812049 - GLUIRAS PHOTOVOLTAIQUE	67 000,00	67 000,00	16 750,00
45812051 - MERCUER PHOTOVOLTAIQUE	46 166,93	46 166,93	11 541,73

45812052 - CTE BERG COIRON LUSSAS PHOTOVOLTAIQUE	3 320,80	11 434,80	2 858,70
45812053 - CHARMES EPAHD PHOTOVOLTAIQUE	196 580,00	196 580,00	49 145,00
45812054 - LES ASSIONS 23/0038 renf poste Plantier Lot 16	16 334,24	16 334,24	4 083,56
45812056 - ST THOME 23/0229 enf Chasser Lot 15	0,00	4 244,38	1 061,10
45812057 - SOYONS 23/0110 enf les Freydières Lot 4	51 000,00	51 000,00	12 750,00
45812058 - LES VANS 23/0100 fiabilisation Chamfagou Lot 12	14 262,27	14 262,27	3 565,57
45812062 - COUCOURON 22/0280 renf Montmoulard Lot 10	42 734,22	42 734,22	10 683,56
45812063 - BOURG ST ANDEOL 22/0215 enf rue des Trives Lot 15	8 599,00	8 599,00	2 149,75
45812066 - ST MONTAN 22/0086 renf / poste cimetière Lot 15	15 365,92	15 365,92	3 841,48
45812069 - VANOSC CHAUFFERIE	155 169,09	180 169,09	45 042,27
45812074 - ST ANDEOL DE VALS 23/0016 enf quartier Regenge Lot 8	13 328,46	13 328,46	3 332,12
45812075 - CHIROLIS 23/0006 enf quartier le Fez Lot 16	36 605,16	52 605,16	13 151,29
45812076 - LACHAPELLE S AUBENAS 24/0007 enf rue du Barry Lot 13	4 335,82	4 335,82	1 083,96
45812077 - LACHAPELLE S AUBENAS 24/0006 enf chemin de Lafarge Lot 13	9 481,67	9 481,67	2 370,42
45812078 - VAGNAS 23/0235 parcelle 900 894 Lot 14	18 000,00	18 000,00	4 500,00
45812079 - SAVAS 23/0182 enf quartier Charezy Lot 1	13 963,90	13 963,90	3 490,98
458120801 - VALS 23/0117 enf / podte Vassalent Lot 16	66 000,00	66 000,00	16 500,00
45812081 - ST MAURICE 07 23/0073 enf chemin du champs de bois Lot 14	28 997,21	28 997,21	7 249,30
45812082 - SCEAUTRES 23/0018 enf RD 263 Lot 8	11 417,73	11 417,73	2 854,43
45812083 - ST BARTHELEMY LE PLAIN 22/0222 renf le Rosine Lot 3	12 000,00	12 000,00	3 000,00
45812084 - CDC DRAGA BOURG ST ANDEOL PHOTOVOLTAIQUE	36 392,40	36 392,40	9 098,10
45812085 - ALISSAS PHOTOVOLTAIQUE	38 392,40	38 392,40	9 598,10
45812086 - ST PRIEST PHOTOVOLTAIQUE	44 020,00	144 020,00	36 005,00
45812087 - TOURNON 22/0282 ENF RUE Louis JOURDAN	22 299,25	22 299,25	5 574,81
45812089 - BARNAS 24/0005 enf haut village Lot 9	21 070,56	21 070,56	5 267,64
458120901 - EMPURANY 23/0199 enf village Lot 3	8 986,10	8 986,10	2 246,53
45812091 - VINEZAC 23/0196 renf Vianes Lot 13	8 021,29	8 021,29	2 005,32
45812092 - ALISSAS 23/0075 enf chemin de la chaussière Lot 7	21 359,24	21 359,24	5 339,81
45812093 - ETABLES 22/0304 renf Fraysse Lot 16	14 479,06	14 479,06	3 619,77
45812094 - LACHAPELLE SOUS AUBENAS 24/0024 enf Chabat Lot 13	12 441,03	12 441,03	3 110,26

45812095 - EMPURANY 24/0015 enf poste le Faure route du col Lot 3	29 000,00	29 000,00	7 250,00
45812096 - BANNE 23/0232 renf Cheyre Lot 12	30 000,00	30 000,00	7 500,00
45812097 - EMPURANY 23/0198 enf poste le Faure rue des Servolles Lot 3	42 000,00	42 000,00	10 500,00
45812098 - ST JULIEN DU SERRE 23/0070 renf Coustasse Lot 8	8 506,58	8 506,58	2 126,65
45812099 - GUILHERAND 22/0224 enf rue Pierre Curie Lot 16	78 000,00	78 000,00	19 500,00
458121001 - JAUJAC 21/0311 fiab pont de Bruget Lot 9	2 000,00	2 000,00	500,00
45812101 - GROTTTE CHAUVET VALLON PHOTOVOLTAIQUE	664 000,00	664 000,00	166 000,00
45812102 - LES ASSIONS 24/0119 lot communal poste Massot Lot12	7 000,00	7 000,00	1 750,00
45812103 - ALISSAS 24/0084 enf poste Roche hameau de Lemps Lot 7	31 000,00	31 000,00	7 750,00
45812104 - ST GERMAIN 24/0039 renf poste Pradeaux Lot 8	41 000,00	41 000,00	10 250,00
45812105 - CHASSIERS 24/0034 enf poste Julienne Lot 11	18 000,00	18 000,00	4 500,00
45812106 - LALEVADE 24/0031 fiab poste Hoste du Fau Lot 9	24 000,00	24 000,00	6 000,00
45812107 - VOGUE 24/0030 enf poste Pussou Lot 14	11 420,72	11 420,72	2 855,18
45812108 - ST GERMAIN 24/0026 enf poste Pradeaux Lot 8	27 000,00	27 000,00	6 750,00
45812109 - ST MONTAN 23/0156 ext c5 place du pont Lot 15	10 000,00	10 000,00	2 500,00
458121101 - MOT 24/0142 CC DU VAL D AY ENF -POSTE BOURG NORD	11 000,00	11 000,00	2 750,00
45812111 - MOT 24/0038 VESSEAUX RENF C5.POSTE LES ROUSSES	50 000,00	50 000,00	12 500,00
45812112 - 23/0327 MOT CC DU VAL D AY ST ALBAN D AY LOT COM - Parcelles AL	33 000,00	33 000,00	8 250,00
45812113 - 23/0272 MOT ST FORTUNAT POSTE ROUSSILLON	10 500,00	10 500,00	2 625,00
45812114 - 230032MDE PHOTOVOLTAIQUES CRECHES JAUJAC ET THUEYTS	93 877,20	93 877,20	23 469,30
45812115 - 24/0120 MEYSSE ENF - POSTE LE CHEYNET	16 500,00	16 500,00	4 125,00
45812116 - 24/0077 ST CLAIR ENF - Poste COMBES	37 000,00	37 000,00	9 250,00
45812117 - 24/0029 ST MONTAN ENF- POSTE PLACE DU PONT	4 215,92	4 215,92	1 053,98
45812118 - 24/0021 ST ETIENNE DE BOULOGNE RENF - Poste ST ETIENNE - créati	12 103,34	12 103,34	3 025,84
45812119 - 23/0178 CHOMERAC PA - Parcelles ZE 26 et 27 - Poste LA CONDAMINE	8 000,00	8 000,00	2 000,00
458121201 - 25/0030 LACHAPELLE SOUS AUBENAS ENF POSTE LE BARIL	15 600,00	15 600,00	3 900,00
45812121 - 25/0003 VOGUE ENF POSTE LES GRANGES	28 800,00	28 800,00	7 200,00

45812122 - 24/0209 LACHAPELLE SOUS AUBENAS REF LE BARIL NORD	19 200,00	19 200,00	4 800,00
45812123 - 24/0190 ROCHEMAURE ENF POSTES ROCHEMAURE ET HLM	28 320,00	28 320,00	7 080,00
45812124 - 24/0167 LACHAPELLE SOUS AUBENAS ENF CH DU GAY POSTES GAY-GAUTHIE	52 200,00	52 200,00	13 050,00
45812125 - 24/0162 LES VANS EXT C4 ANCIEN HOPITAL-BUREAUX CDC-MAISON MEDICA	24 000,00	24 000,00	6 000,00
45812126 - 24/0121 QUINTENAS ENF POSTE MAIRIE -GRANDE RUE	11 520,00	11 520,00	2 880,00
45812127 - 24/0037 VESSEAUX RENF CREATION PSSA SEVEYRAS	7 800,00	7 800,00	1 950,00
45812128 - 23/0243 CHATEAUNEUF DE VERNOUX ENF POSTE VILLAGE	8 400,00	8 400,00	2 100,00
45812129 - 21/0317 LACHAPELLE SOUS AUBENAS FIAB POSTE LE BARIL NORD	30 000,00	30 000,00	7 500,00
458121301 - MOT ST LAGER DE BRESSAC	50 000,00	50 000,00	12 500,00
45812131 - 21/0318 FIAB POSTE PLACE 14 JUILLET LALEVADE D ARDECHE	0,00	58 229,00	14 557,25
45812132 - 23/0175 RENF-POSTE BERAUDOUX VESSEAUX	0,00	13 923,00	3 480,75
45812133 - 24/0013 ENF-HAMEAU DE LEYRONNAC PONT DE LABEAUME	0,00	11 293,00	2 823,25
45812134 - 24/0128 ENF-POSTE COSTETTE-MAS DE GRAVIERES SALAVAS	0,00	13 201,00	3 300,25
45812135 - 24/0132 ENF-HAMEAU DES TINEAUX VALS LES BAINS	0,00	33 499,00	8 374,75
45812136 - 24/0136 FIAB-POSTE BOURG COLOMBIER LE CARDINAL	0,00	7 212,00	1 803,00
45812137 - 24/0153 ENF-POSTE BOGY ROUTE DE CHARBIEUX	0,00	18 870,00	4 717,50
45812138 - 24/0193 ENF-POSTE VILLAGE JAUJAC SITE DE LA TURBINE	0,00	23 679,00	5 919,75
45812139 - 24/0235 RENF POSTE LATOUR LES ASSIONS	0,00	72 555,00	18 138,75
458121401 - 25/0007 ENF-IMPASSE DU FABRICOU-POSTE BACHAS COUX	0,00	4 212,00	1 053,00
45812141 - 25/0031 ENF-POSTE LES BARRAS VESSEAUX	0,00	11 832,00	2 958,00
45812142 - 25/0034 ENF-POSTE VERUNE ROCHESSAUVE	0,00	17 032,00	4 258,00
45812143 - 25/0062 RENF-POSTE LES ECOLES VERNOUX EN VIVARAIS	0,00	18 750,00	4 687,50
45812144 - 25/0082 RENF-POSTE CHAPEYRON VALLON PONT D ARC	0,00	9 039,00	2 259,75
45812145 - 24/0180 ST MARTIN D ARDECHE RENF-POSTE BAS POMPERE-CRIT B	0,00	23 900,00	5 975,00
45812146 - 24/0239 BOULIEU LES ANNONAY ENF-POSTES EPALAS-LA GARE	0,00	41 108,00	10 277,00
45812147 - 25/0004 GROSPIERRES ENF-RUE NOTRE DAME-POSTE CHEF L	0,00	18 555,00	4 638,75
45812148 - 25/0005 MONTPEZAT SS BAUZON ENF-POSTES MAS LA COMBE-SOUBE	0,00	58 964,00	14 741,00

45812149 - 25/0008 LABOULE ENF- POSTE VALOUSSET	0,00	12 020,00	3 005,00
458121501 - 25/0035 CHAMPIS ENF- POSTE PSSA LA FAURIE	0,00	24 819,00	6 204,75
45812151 - 25/0036 CHAMPIS ENF- POSTE MAZEL	0,00	9 782,00	2 445,50
45812152 - 25/0037 CHAMPIS ENF- POSTE LES COMBEAUX	0,00	7 994,00	1 998,50
45812153 - MOT CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE MEDIATHEQUE ST PAUL LE JEUNE	0,00	55 500,00	13 875,00
45812154 - 25/0160 ENF-POSTE GUINIBERTS MIRABEL	0,00	47 800,00	11 950,00
45812155 - 25/0077 MAUVES ENF- POSTE PLACE DU MARCHE	0,00	31 000,00	7 750,00
45812156 - 25/0076 MAUVES ENF-RUE DU ST JOSEPH-POSTE PLACE DU MARCHE	0,00	49 000,00	12 250,00
45812157 - 24/0169 ORGNAC L AVEN LOT COM-PARCELLES A 866 867...876 877 POST	0,00	10 500,00	2 625,00
45812158 - 24/0154 BOGY ENF-POSTE EGLISE-CHEMIN DU SUC DE LA GARDE	0,00	25 200,00	6 300,00
45812159 - 24/0139 CHARMES SUR RHONE ENF-POSTES COTTES MALLETS- CHARMENA	0,00	102 800,00	25 700,00
458121601 - 24/0016 JAUNAC ENF- POSTE JAUNAC	0,00	42 300,00	10 575,00
45812161 - 25/0148 ST CLAIR ENF- POSTE BOURG	0,00	16 700,00	4 175,00
45812162 - 25/0126 BOURG ST ANDEOL ENF-POSTE HOPITAL-RUE JACQUES MERLE	0,00	3 100,00	775,00
45812163 - 25/0032 VALGORGE ENF- POSTE VALGORGE	0,00	49 500,00	12 375,00
45812164 - 24/0234 LES ASSIONS RENF- POSTE MASSOTS	0,00	59 200,00	14 800,00
45812165 - 24/0137 ST BARTHELEMY LE PLAIN	0,00	15 100,00	3 775,00
45812166 - 25/0163 SAVAS ENF-POSTE GRAND SAVAS	0,00	6 200,00	1 550,00
45812167 - 25/0157 QUINTENAS ENF- POSTE MONTJOUX	0,00	15 000,00	3 750,00
45812168 - 25/0144 LABEGUDE ENF POSTE LE MAZEL ANCIENNE RN 102	0,00	14 700,00	3 675,00
45812169 - 25/0141 LIMONY ENF- POSTES LIMONY SUD LE FOREZ	0,00	15 600,00	3 900,00
458121701 - 25/0140 SARRAS ENF- POSTE PLACE DE LA FONTAINE	0,00	27 500,00	6 875,00
45812171 - 25/0139 CHANDOLAS RENF- POSTE MAISONORT	0,00	1 000,00	250,00
45812172 - 25/0122 JOYEUSE ENF- POSTE PRES-DU-CHATEAU	0,00	5 600,00	1 400,00
45812173 - 25/0109 PRADONS ENF- POSTE COUSTACE	0,00	15 200,00	3 800,00
45812174 - 25/0006 SAMPZON ENF- QUARTIERS LES GADONNES ET TROUILLERES	0,00	66 500,00	16 625,00

45812175 - 24/0156 LAURAC EN VIVARAIS ENF-RUE VICTOR RUELLE-POSTE PILES	0,00	10 000,00	2 500,00
45812176 - 24/0085 ST LAGER BRESSAC RENF-POSTE LA PLAINE-CRIT BT 2023	0,00	46 300,00	11 575,00
45812177 - 230199MDE MOT CC DRAGA HOTEL D ENTREPRISES	0,00	130 000,00	32 500,00
45812178 - 240010MDE SIVU DE L ENTRE DEUX PEAUGRES-GYMNAS	0,00	150 000,00	37 500,00
45812179 - MOT PHOTOVOLTAIQUE MARCOLS LES EAUX	0,00	113 000,00	28 250,00
458121801 - MOT CHAUFFERIE BOIS SILHAC	0,00	227 000,00	56 750,00
45812181 - MOT PHOTOVOLTAIQUES ST SYLVESTRE	0,00	50 000,00	12 500,00
45815555 - CONTRAT CHALEUR	0,00	2 254 864,33	563 716,08

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré et xxxx,

- ✓ AUTORISE le Président aux décisions ci-dessus.

Le Président,  
Patrick COUDENE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture le .. .....et de sa publication ou notification le

**SEANCE DU 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2025**

L'an 2025, le lundi 1<sup>er</sup> décembre à 10h00, s'est réuni à l'Espace Ouvèze à Privas, le Comité syndical de Territoire d'énergie Ardèche, sous la présidence de Monsieur Patrick COUDENE.

Membres convoqués :

Membres présents :

Pourvoir :

Excusés :

Membres votants :

**OBJET : INSTAURATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DU SYNDICAT A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE SANTE DES AGENTS DANS LE CADRE DE LA LABELLISATION**

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L827-1 et suivants,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 modifié relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Sous réserve de l'avis du comité social territorial,

Le Président rapporte que l'article L827-9 du code général de la fonction publique prévoit que les collectivités territoriales et leurs établissements publics doivent participer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles souscrivent leurs agents.

Si la participation financière à la complémentaire prévoyance est déjà en vigueur au syndicat, telle n'est pas encore le cas s'agissant de la complémentaire santé.

Or l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 introduit le caractère obligatoire de cette participation à la garantie santé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Cette participation peut intervenir soit dans le cadre d'une convention de participation, soit au titre de contrats souscrits individuellement par les agents, pour lesquels un label a été délivré dans les conditions prévues à l'article L. 310-12-2 du code des assurances.

Le Président propose d'instaurer au syndicat cette participation dans le cadre de la labellisation, dans l'attente de la mise en place, par le CDG07, d'une convention de participation avec une garantie d'assurance collective offrant un cadre sécurisé et un ratio cotisations/prestations optimisé.

Les bénéficiaires sont tous les agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public employés par le syndicat (hors vacataires), quelle que soit leur quotité de travail, sous réserve de la souscription à un contrat labellisé couvrant le risque santé, pour eux-mêmes et leurs ayants droit le cas échéant.

Le Président propose que la participation de Territoire d'énergie Ardèche soit fixée à 50 € par mois et par agent.

Celle-ci sera versée mensuellement sur le traitement de l'agent, sur présentation d'une attestation annuelle de souscription à un contrat de mutuelle labellisé. À défaut, aucune participation ne pourra être versée.

Par ailleurs, la participation ne pourra être versée à un agent couvert en qualité d'ayant-droit au titre du contrat mutuelle de son conjoint.

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré, et ...

- Décide que Territoire d'énergie Ardèche participera au financement des contrats individuels labellisés de protection sociale complémentaire en matière de santé des agents, à hauteur de 50 euros par mois et par agent, quelle que soit sa quotité de travail. L'agent produira un justificatif de cette labellisation chaque année.
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget du syndicat.

Le Président,

Patrick COUDENE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture le .....et de sa publication ou notification le.....

**SEANCE DU 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2025**

L'an 2025, le lundi 1<sup>er</sup> décembre à 10h00, s'est réuni à l'Espace Ouvèze à Privas, le Comité syndical de Territoire d'énergie Ardèche, sous la présidence de Monsieur Patrick COUDENE.

Membres convoqués :

Membres présents :

Pourvoir :

Excusés :

Membres votants :

**OBJET : REORGANISATION FONCTIONNELLE DES SERVICES**

**Vu le Code général des collectivités territoriales ;**

**Vu le Code général de la fonction publique ;**

**Vu le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat ;**

**Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;**

**Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;**

**Vu le décret n°2004-1307 du 26 novembre 2004 modifiant le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 ; relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat ;**

**Sous réserve de l'avis du Comité social territorial ;**

**Vu le code civil notamment son article 9 ;**

**Vu le code du travail notamment ses articles L.1121-1, L.1222-3, L.1222-4, L.223323-32 ;**

**Vu le code pénal notamment ses articles 226-1 et suivants et 226-16 et suivants ;**

**Vu la loi du 6 janvier 1978 ;**

**Vu le règlement européen sur la protection des données personnelles ;**

**Vu les délibérations de la CNIL ;**

**Sous réserve de l'avis du Comité social territorial ;**

**1°) Instauration de nouveaux cycles de travail en 2026**

Le Président expose au comité syndical le projet d'évolution des rythmes de travail dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue des conditions de travail des agents et d'optimisation du fonctionnement des services.

L'organisation actuelle du temps de travail repose sur un cycle unique, avec des plages horaires peu étendues, ce qui limite la souplesse.

Or cela peut peser sur la qualité de vie au travail et la conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle des agents.

Face à ce constat, l'objectif principal des nouveaux rythmes de travail est de favoriser un meilleur équilibre.

Au-delà de cet objectif, le projet s'inscrit dans une démarche stratégique visant à :

- Renforcer l'attractivité du syndicat en modernisant son organisation et en proposant des conditions de travail innovantes ;

- Proposer un modèle organisationnel alternatif aux agents qui ne peuvent pas bénéficier du télétravail en raison de la nature de leurs missions ;
- Optimiser la gestion des ressources humaines en réduisant l'absentéisme lié aux contraintes horaires.

Dans le cadre du projet, plusieurs évolutions sont proposées :

- Une nouvelle organisation des plages horaires  
Aujourd'hui, le service est organisé en plages fixes et plages variables de travail. La présence des agents est obligatoire sur les plages fixes et ils peuvent moduler leurs horaires journaliers de travail, sous réserve des nécessités de service, sur les plages variables. Le principe plages fixes/plages variables est maintenu dans le projet. En revanche, l'amplitude des plages variables est élargie (actuellement : 7h30/8h30, 12h00/13h30, 16h30/17h30, dans le projet : 7h00/9h00, 11h30/13h30, 16h30/18h30)
- La mise en place d'un système d'enregistrement des horaires (badgeuse et/ou portail en ligne) visant à garantir l'équité entre agents, à assurer le respect des obligations horaires et à faciliter le suivi et l'ajustement des nouveaux cycles.
- L'instauration de nouveaux cycles de travail au choix des agents, selon les nécessités de service, entre :

Cycle 1 : 39h / semaine - 23 ARTT (cycle actuel),

Cycle 2 : 37h / 4,5 jours en moyenne - 12 ARTT (alternance entre une semaine de 5 jours et une semaine de 4 jours),

Cycle 3 : 35h / 4 jours - 0 ARTT.

- La définition de nouvelles modalités de liquidation des jours ARTT afin de rendre leur usage plus régulier et plus conforme à leur vocation première de « repos compensateur ». Les jours ARTT seront ainsi crédités mensuellement au solde de chaque agent, favorisant une utilisation progressive. Par ailleurs, en vue de la création d'une habitude de repos, chaque agent devra poser une partie de ses jours ARTT de façon régulière selon les modalités suivantes :
  - 1 jour d'ARRT par mois (Cycle 1) le volant restant, soit 11 jours, pouvant être posé librement sur l'année ;
  - 1 jour d'ARTT par trimestre (cycle 2), le volant restant, soit 8 jours, pouvant être posé librement sur l'année.

Ces dispositions ont pour objectifs de :

- Garantir un meilleur équilibre vie professionnelle / vie personnelle ;
- Assurer une continuité de service optimale tout au long de l'année ;
- Faciliter la planification des congés par les agents et leurs managers.

Enfin la mise en œuvre de ces dispositions a été étudiée afin d'être conforme aux obligations réglementaires en vigueur et aux principes du RGPD : minimisation des données collectées, sécurisation des informations, transparence vis-à-vis des agents et respect des durées de conservation.

## **2°) Mise en place d'un dispositif de géolocalisation des véhicules de service en 2026**

Le Président expose au comité syndical le projet de déployer un dispositif de géolocalisation sur les véhicules de service utilisés par les agents.

La mise en œuvre de ce dispositif répond à plusieurs enjeux majeurs.

D'abord la sécurité des agents exposés au risque routier.

Aujourd'hui, le syndicat emploie 18 chargés d'affaires (46% de l'effectif total), amenés à se déplacer très fréquemment. L'une de leurs missions essentielles consiste en effet à se rendre sur le terrain : visites de chantiers, rendez-vous avec les entreprises et collectivités, contrôles de service fait... Le

dispositif de géolocalisation répondra au besoin de pouvoir localiser rapidement un agent en cas de problème.

Ensuite la gestion du parc automobile.

Les nombreux déplacements impliquent de veiller à l'usure des véhicules, de planifier les entretiens et de suivre la consommation de carburant. Or le dispositif de géolocalisation permettra une gestion rigoureuse fondée sur des données réelles. Il constituera également un outil d'aide à la décision, permettant d'apprécier si la flotte est suffisante, si certains véhicules sont sous-utilisés ou sur-sollicités ou si une réallocation ou une mutualisation serait pertinente.

Enfin, le contexte de transition écologique.

La maîtrise de l'impact environnemental des déplacements professionnels constitue un axe de la démarche RSE du syndicat. La géolocalisation permettra d'identifier des marges de réduction des émissions, d'accompagner les agents vers des pratiques d'éco-conduite et d'adapter le parc si nécessaire (conversion diesel/essence/électrique/hybride).

Le dispositif de géolocalisation doit ainsi contribuer à garantir la sécurité, l'efficacité et la maîtrise des coûts.

Le dispositif reposera sur l'installation d'un boîtier GPS à bord des véhicules de service. Ce boîtier assurera la remontée des données de localisation, l'enregistrement des trajets, les kilomètres parcourus, les arrêts et le temps d'utilisation. Les informations seront consultables sur une plateforme sécurisée, accessible uniquement aux personnels habilités.

Le dispositif envisagé respecte l'ensemble des exigences légales encadrant la géolocalisation, la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, le Règlement général sur la protection des données (RGPD) et les recommandations de la CNIL.

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré, et XXXXXX

- Décide de mettre en œuvre la nouvelle organisation des plages horaires et un système d'enregistrement des horaires, d'instaurer les nouveaux cycles de travail et les nouvelles modalités de liquidation des jours ARTT tels qu'exposés par le Président.
- Décide du déploiement d'un dispositif de géolocalisation sur les véhicules de services avec pour finalité la sécurité des agents et des véhicules, l'optimisation des déplacements et le contrôle du respect des règles d'utilisation du véhicule.
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget du syndicat.

Le Président,

Patrick COUDENE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture le .....et de sa publication ou notification le.....

## **SEANCE DU 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2025**

L'an 2025, le 1<sup>er</sup> décembre 2025 à 10h00, s'est réuni à l'Espace Ouvèze à Privas, le Comité syndical du Territoire d'énergie Ardèche, sous la présidence de Monsieur Patrick COUDENE.

Membres convoqués :

Membres présents :

Pouvoirs :

Excusés :

Membres votants :

### **OBJET : REAJUSTEMENT DU PLAN DE FINANCEMENT DU SCHEMA DIRECTEUR DE LA COMMUNE DE BOZAS**

**Vu** la délibération du comité syndical en date du 11 décembre 2023 par laquelle a été approuvé le schéma directeur de la commune de BOZAS pour un montant de 32 000 € HT ;

**Vu** la délibération de la commune de BOZAS en date du 24 octobre 2025 qui à la vue des conditions d'exécution des travaux plus complexes approuve les modifications du plan de financement initial ;

**Vu** le nouveau plan de financement de la commune de BOZAS ci-après, soumis à votre vote ;

BOZAS (Remplacement de 28 luminaires en LED)					
Montant schéma directeur HT	39 863,27 €				
Participation SDE07	19 931,64 €				
Participation communale	19 931,63 €				
FMO	800,00 €				
Participation communale sur 5 ans	N	N+1	N+2	N+3	N+4
	3 200,00 €	3 200,00 €	4 510,55 €	4 510,55 €	4 510,54 €

Il appartient au Comité Syndical d'entériner le réajustement du plan de financement du schéma directeur de cette collectivité.

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré, et XXXXXXXXXX,

- ✓ DECIDE de valider le réajustement du plan de financement du schéma directeur de la commune de BOZAS,
- ✓ DECIDE d'inscrire au budget l'ensemble des écritures budgétaires correspondantes, notamment celles portant sur le constat de la dette et d'en demander la réciprocité aux communes.

Le Président  
Patrick COUDENE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture le .....et de sa publication ou notification le

**SEANCE DU 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2025**

L'an 2025, le 1<sup>er</sup> décembre 2025 à 10h00, s'est réuni à l'Espace Ouvèze à Privas, le Comité syndical du Territoire d'énergie Ardèche, sous la présidence de Monsieur Patrick COUDENE.

Membres convoqués :

Membres présents :

Pouvoirs :

Excusés :

Membres votants :

**OBJET : APPROBATION DE LA MISE EN PLACE D'UN SCHEMA DIRECTEUR D'ECLAIRAGE PUBLIC SUR DEUX COMMUNES D'ARDECHE**

**Vu** la délibération du comité syndical en date du 6 mars 2017 relative au règlement de la compétence facultative Éclairage Public, modifiée par délibération du comité syndical du 13 décembre 2021 ;

**Vu** la possibilité de souscrire un schéma directeur d'éclairage public pour les communes ayant opté pour le transfert de leur compétence Éclairage Public ;

**Vu** la délibération de la commune de SAINT-MARTIN-D'ARDECHE en date du 28 février 2022 et celle de la commune de BORNE en date du 31 octobre 2025, qui sollicitent toutes deux la réalisation d'un schéma directeur. Ce dernier ayant pour but principal de réduire les consommations d'énergies, mais aussi d'améliorer la sécurité des installations et la réduction de la pollution lumineuse ;

**Vu** les plans de financement de ces collectivités ci-après, soumis à votre vote ;

SAINT-MARTIN-D'ARDECHE (Remplacement de 161 luminaires en LED)					
Montant schéma directeur HT	195 000,00 €				
Participation SDE07	97 500,00 €				
Participation communale	97 500,00 €				
FMO	4 875,00 €				
Participation communale sur 5 ans	N	N+1	N+2	N+3	N+4
	19 500,00 €	19 500,00 €	19 500,00 €	19 500,00 €	19 500,00 €

BORNE (Remplacement de 13 luminaires en LED)					
Montant schéma directeur HT	18 000,00 €				
Participation SDE07	9 000,00 €				
Participation communale	9 000,00 €				
FMO	450,00 €				
Participation communale sur 5 ans	N	N+1	N+2	N+3	N+4
	1 800,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €

\*Pour rappel, la participation communale a désormais un étalement sur 5 ans et il y a des frais de maîtrise d'ouvrage de 2,5% sur le montant HT des travaux suite aux modifications des conditions techniques, financières et administratives du transfert de la compétence éclairage public adoptées au comité syndical du 13 décembre 2021.

Il appartient au comité syndical d'entériner les demandes de ces collectivités.

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré, et XXXXXXXXXX,

- ✓ DECIDE de valider la demande de réalisation de schéma directeur des communes de SAINT-MARTIN-D'ARDECHE et de BORNE,
- ✓ DECIDE d'inscrire au budget l'ensemble des écritures budgétaires correspondantes, notamment celles portant sur le constat de la dette et d'en demander la réciprocité aux communes.

Le Président  
Patrick COUDENE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture le .....et de sa publication ou notification le

**SEANCE DU 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2025**

L'an 2025, le 1er décembre à 10H00, à la salle de l'Espace Ouvèze à PRIVAS, le Comité syndical de Territoire d'énergie Ardèche, sous la présidence de Monsieur Patrick COUDENE.

Membres convoqués :

Membres présents :

Pouvoirs :

Excusés :

Membres votants :

**OBJET :** Convention constitutive pour la mise en place d'un accord-cadre pour la construction d'un réseau bas débit (LoRawan) et d'un cœur de réseau (LNS).

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2113-6 et L.2113-7 relatifs aux groupements de commandes ;

Vu la délibération n°3 du 15 septembre 2025 portant sur le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes entre Territoire d'énergie Ardèche et le Syndicat mixte des eaux de l'Ouvèze (SYDEO), Territoire d'énergie Ardèche et toutes les structures publiques susceptibles d'être en charge de ce sujet ;

Le Président présente la liste des collectivités ayant signé la convention de groupement de commande pour la mise en place d'un accord-cadre pour la construction d'un réseau bas débit :

SIREN	MEMBRE	Date délibération
252601026	Territoire Energie Drôme	04/11/2025
200091619	Syndicat Olivier de Serres	27/10/2025

Après en avoir délibéré et à xxxx, le comité syndical,

- Fixe la liste des membres du groupement en date du 1<sup>er</sup> Décembre 2025.

Extrait certifié conforme,

Le Président  
Patrick COUDENE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture le ..... et de sa publication

**SEANCE DU 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2025**

L'an 2025, le 1er décembre à 10H00, à la salle de l'Espace Ouvèze à PRIVAS, le Comité syndical du Territoire d'Énergie Ardèche, sous la présidence de Monsieur Patrick COUDENE.

Membres convoqués :

Membres présents :

Pouvoirs :

Excusés :

Membres votants :

**OBJET : CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'EXPLOITATION ET LA MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE**

Vu la délibération N°2 du comité syndical en date du 25 octobre 2010 relatif à la modification des statuts de Territoire d'énergie Ardèche et la création d'une compétence facultative,

Vu l'annexe à la délibération N°2 du comité syndical en date du 25 octobre 2010 relative à la compétence facultative « Maîtrise de la demande d'énergie et conseils en énergie partagé »,

Vu la délibération n°12 du Comité Syndical du 2 décembre 2019 concernant la création d'un groupement de commande pour l'exploitation et la maintenance des installations de chauffage.

Le Président présente la liste des communes et des EPCI ayant signé la convention de groupement de commande pour l'exploitation et la maintenance des installations de chauffage :

SIREN	MEMBRE	Date délibération
210702890	COMMUNE DE SAINT PRIVAT	07/09/2020
210703088	COMMUNE DE SARRAS	29/02/2020
210700274	COMMUNE DE BEAUCHASTEL	27/02/2020
210701835	COMMUNE DE PRADONS	29/10/2025
212603138	COMMUNE DE SAINT MARCEL LES VALENCE	13/10/2025
210701686	COMMUNE DE ORGNAC L'AVEN	26/09/2025

Après en avoir délibéré et à xxxx, le comité syndical,

- Fixe la liste des membres du groupement en date du 1<sup>er</sup> Décembre 2025.

Extrait certifié conforme,

Le Président  
Patrick COUDENE

**SEANCE DU 01 décembre 2025**

L'an 2025, le 01 décembre 2025 à 10h00, s'est réuni à l'Espace Ouvèze de Privas, le Comité syndical de Territoire d'énergie Ardèche, sous la présidence de Monsieur Patrick COUDENE.

Membres convoqués :

Membres présents :

Pouvoirs :

Excusés :

Membres votants :

**OBJET : ADHESION NOUVELLES COMMUNES AU MARCHE AUDIT ENERGIE**

**Vu** la délibération N°2 du comité syndical en date du 25 octobre 2010 relatif à la modification des statuts de Territoire d'énergie Ardèche et la création d'une compétence facultative ;  
**Vu** l'annexe à la délibération N°2 du comité syndical en date du 25 octobre 2010 relative à la compétence facultative « Maîtrise de la demande d'énergie et conseils en énergie partagé » ;

**Vu** la délibération du comité syndical du 13 décembre 2021 portant sur la création d'une convention constitutive d'un groupement de commande pour la réalisation d'audit énergétique ;

**Vu** la délibération des structures suivantes demandant leur intégration dans le groupement.

Liste des membres ayant délibéré :

SIREN	MEMBRE	Date délibération
210700530	CHANDOLAS	31/05/2025
210701967	ROCLES	17/04/2025
210702866	ST PIERREVILLE	19/06/2025
210703021	ST VINCENT DE BARRES	24/02/2025
210703088	SARRAS	17/09/2025
210703260	USCLADES ET RIEUTORD	18/09/2025

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré, et à xxxxxxxx,

- ✓ DECIDE de prendre acte des demandes d'adhésion des membres au marché d'audit énergétique du Territoire d'énergie Ardèche.

Le Président

Patrick COUDENE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture le .....et de sa publication ou notification

**SEANCE DU 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2025**

L'an 2025, le 1<sup>er</sup> décembre 2025 à 10h00, s'est réuni à l'Espace Ouvèze à Privas, le Comité Syndical de Territoire d'énergie Ardèche, sous la présidence de Monsieur Patrick COUDENE.

Membres convoqués :

Membres présents :

Pouvoirs :

Excusés :

Membres votants :

**Objet : BILAN D'ACTIVITE DE LA SAEML ENERGIE RHONE VALLEE 2024**

Conformément à l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est présenté au Comité syndical de Territoire d'énergie Ardèche le rapport annuel retraçant l'activité de la Société Anonyme Energie Rhône Vallée (SAEML ERV).

L'article L. 1524-5 du CGCT dispose que le représentant de la collectivité au conseil d'administration soumet, une fois par an, un rapport écrit à l'organe délibérant.

Le rapport d'activité de la SAEML ERV au titre de l'année 2024 (qui est joint en annexe) présente les grandes lignes suivantes :

- Le bilan 2024 ;
- Les projets réalisés ;
- Les projets à venir.

Le Comité Syndical,

- ✓ DECIDE de prendre acte de la communication du bilan d'activité de la SAEML pour 2024.

Le Président,  
Patrick COUDENE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture le .....et de sa publication ou notification le.....

## Retour en images 2024



12 janvier

Comité de suivi autour du projet de Rompon porté par ERV et Cévennes Energy



24 janvier

Convention de partenariat entre ERV et Solarhona, filière CNR, pour le portage de nouveaux projets



13 février

Réunion de travail avec Yves Plessis et M. Fouilloux, du groupe Galéo (Courriers Rhôdaniens)



4 avril

Réunion de travail sur le projet de couverture photovoltaïque des studios Folioscope (07)



10 juin

Comité syndical Ardèche Energies - SDE07 à Privas



10 juin

Première pierre des installations photovoltaïques sur la salle des fêtes et le gymnase d'Albon



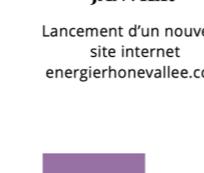
11 juin

Comité syndical Territoire d'énergie SDED à Bouchet



19 juillet

Visite à Soyons des travaux photovoltaïques du 3ème bâtiment de Natural Origins



24 juillet

Inauguration de la couverture photovoltaïque des ombrières du site du monastère de Sainte-Croix (26)



5 août

Visite à Laval d'Aix pour de potentiels projets photovoltaïques sur deux terrains privés de la commune



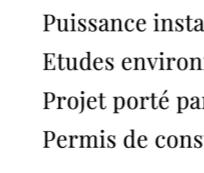
9 septembre

Inauguration du « campus de désamiantage » de la société montillienne Dauphiné Isolation



16 septembre

Visite de la 2ème tranche des travaux de la couverture photovoltaïque d'Albon



18 décembre

Branchement du 1er panneau photovoltaïque de la centrale au sol de Montmeyran



12 octobre

20ème anniversaire du parc éolien de Montjoyer/Rochefort-en-Valdaine



16 octobre

Signature de la déclaration d'ouverture du chantier de la centrale de Montmeyran au Congrès des Maires de Valence



16 octobre

Congrès des Maires de l'Ardèche à Guilherand-Granges

## Aperçu de nos réalisations 2025



### JANVIER

Lancement d'un nouveau site internet energierhonevallee.com

Mise en service des installations photovoltaïques de la toiture de la salle des fêtes et du gymnase

### ALBON - Février

Installation d'une centrale photovoltaïque sur la couverture de la salle des fêtes

### SOYONS - Mars

Mise en service de la couverture photovoltaïque de la mairie et de la salle des fêtes

### BOFFRES - Avril

Permis de construire déposé le 23 mai

## Nos projets

### Parc photovoltaïque de Ferrassières (26)

Puissance installée 3 MWc

Etudes environnementales en cours -

Projet porté par ERV et Egrega

Permis de construire déposé le 23 mai

### Parc photovoltaïque de Montmeyran (26)

Puissance installée 2,5 MWc

Chantier en cours porté par ERV, Egrega,

la Mairie de Montmeyran et le groupe

Giammatteo

Inauguration le 4 juillet

### Folioscope à Saint-Péray (07)

Puissance installée 210 kWc

Mise en service courant 2025

Projet porté par ERV et Hornet Energies

### Parc photovoltaïque de Colonzeille (26)

Puissance installée 1,5 MWc

PC déposé en août 2023 (en instruction)

Projet porté par ERV et Egrega

### Piscine La Perle d'Eau à Lablachère (07)

Puissance installée 320 kWc

Mise en service courant 2025

Projet porté par ERV et Hornet Energies



2024

ÉNERGIE RHÔNE VALLÉE

Rapport d'Activité

Rovaltain TGV - 3 avenue de la Gare - 26300 Alixan

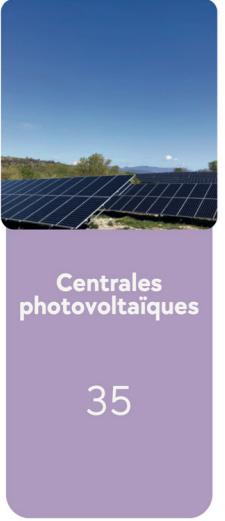
contact@energierhonevallee.com

Energie Rhône Vallée @RhoneVallée

04 75 55 28 98

## NOS CHIFFRES 2024

### Parc en propre



### Cumul<sup>3</sup>



### Parc en SPV - Société de projets



**Hervé COULMONT**  
Président d'Energie Rhône Vallée

#### Comment définiriez-vous votre méthode de travail depuis votre arrivée à la tête d'ERV ?

Mon engagement repose sur une proximité avec les élus et les collectivités. Chaque année, j'effectue environ 5 000 kilomètres entre la Drôme et l'Ardèche afin de rencontrer les maires, les adjoints, les représentants des communautés d'agglomération mais aussi tous les partenaires institutionnels d'Energie Rhône Vallée. Il est important d'établir et de maintenir des échanges réguliers et des liens forts avec eux pour construire des relations de confiance. Être sur le terrain me permet de comprendre les attentes des élus, pour mieux les accompagner dans leurs différents projets.

#### Comment la SEM accompagne-t-elle les collectivités ?

Energie Rhône Vallée est le partenaire de référence pour la réalisation de leurs projets d'énergies renouvelables, en particulier photovoltaïques. Les communes et les intercommunalités bénéficient d'un accompagnement complet, de l'étude à la mise en œuvre, en passant par la gestion des dossiers administratifs et le conseil technique. Notre SEM est l'opérateur privilégié au service des collectivités. Qu'elles n'hésitent pas à faire appel à Energie Rhône Vallée pour examiner ensemble la faisabilité de leur projet.



#### Pourquoi une collectivité devrait-elle s'engager avec Energie Rhône Vallée ?

Choisir Energie Rhône Vallée, c'est profiter d'une expertise établie et d'une expérience solide dans la création de centrales photovoltaïques. ERV joue un rôle essentiel auprès des élus avec patience et détermination, afin d'accompagner, avec précision et maîtrise, chaque projet selon sa faisabilité. La conjoncture économique et la baisse récurrente du prix de l'électricité nous obligent à être vigilant. Nous devons absolument trouver un équilibre financier pour que le projet soit viable et « gagnant-gagnant » pour la collectivité et pour ERV.



#### Comment une collectivité peut-elle bénéficier de l'accompagnement d'ERV ?

De nombreux élus locaux s'interrogent sur l'opportunité d'investir dans le solaire. Pour les accompagner, Energie Rhône Vallée met à disposition son expertise technique et territoriale.



En tant que maire ardéchois, je sais combien il est important d'informer mes collègues élus sur les bénéfices concrets de choisir ERV comme opérateur.

Ce partenariat nous permet d'optimiser des solutions pour équilibrer au mieux les factures d'énergie des collectivités, même si les contraintes techniques et juridiques sont sources quelquefois de frein à l'évolution des projets. Sur le plan environnemental, les installations photovoltaïques participent activement à la lutte contre le changement climatique, tout en renforçant l'indépendance énergétique des territoires.

Les projets permettent aussi de valoriser des surfaces inutilisées : toits, parkings, hangars ou friches. Enfin, des aides financières et subventions sont accessibles, proposant des solutions d'avenir, à la fois écologique et économique. En portant ces projets, Energie Rhône Vallée est aux côtés des élus, des collectivités et des territoires, au service du développement durable et de la transition énergétique.



**SEANCE DU 15 Décembre 2025**

L'an 2025, le 15 décembre à 10H, s'est réuni à l'Espace Ouvèze à Privas, le Comité syndical de Territoire d'énergie Ardèche, sous la présidence de Monsieur Patrick COUDENE.

Membres convoqués :

Membres présents :

Pouvoirs :

Excusés :

Membres votants :

**OBJET : COMPTE RENDU D'ACTIVITE DU CONCESSIONNAIRE GRDF POUR L'ANNEE 2024**

Le Président informe l'assemblée que GRDF a présenté son compte rendu annuel des concessionnaires 2024 à l'occasion de l'Exécutif du 8 Septembre 2025.

Le compte rendu d'activité s'intitule « nouvelles données pour une nouvelle donne » conformément au Décret en vigueur. Ce CRAC, je vous le rappelle, a été établi dans la concertation afin de traduire des données utiles et d'approfondir le dialogue entre concédant et concessionnaire. Il rend ainsi mieux compte de :

- Patrimoine de la concession
- Gestion du réseau et de la clientèle
- Economie du service

Le Syndicat apporte une attention permanente sur les critères suivants et ne manque pas de rappeler à l'ordre le cas échéant le concessionnaire sur ses obligations en la matière :

- Les usagers de la concession :
  - 25 471 usagés, en baisse de 1.3% par rapport à 2023 ( -343 usagers, -337 contrats T1/T2, -6 contrats T3 et contrats T4 stables)
  - 874 GWh d'énergie acheminée, en augmentation de 17 GWh par rapport à 2023, (+ 2 %).  
Cette hausse s'explique par un hiver plus rigoureux et par un relâchement des efforts de sobriété énergétique par rapport à l'an dernier, malgré une baisse du nombre de contrats.  
Trois sites de production de biogaz, d'une capacité d'injection de 612 Nm<sup>3</sup>/h, ont injecté 18 GWh, couvrant ainsi 2 % des besoins de la concession
- L'évolution technique du patrimoine

Le linéaire total du réseau s'établit à 683 Km de canalisations, en augmentation d'un Km.

Un réseau jeune et de bonne qualité malgré quelques linéaires sensibles :

- 4 842 m de réseau basse pression et 678 km de réseau moyenne pression.
- 385m de réseaux en cuivre âgés exploités en MPB, âgé en moyenne de 48 ans.  
(- 8m / 2023)
- 556 m de réseaux en fonte ductile âgés exploités en MPB, âgé en moyenne de 44,6 ans. (- 235m / 2023)
- 565 km de réseaux polyéthylène. (Inchangé par rapport à 2023)

Ouvrages de branchement vulnérables (CPT) à quantifier, impact des risques retrait/gonflement des argiles et inondation à éclaircir par le concessionnaire.

Absence de base de données constituée pour les branchements individuels de la concession.

Une cohérence des ouvrages entre base technique et inventaire patrimonial à améliorer, en particulier :

- Connaissance des branchements individuels (report sur le plan).
  - Connaissance des branchements collectifs (report sur le plan).
  - Taux de cohérence entre la base des immobilisations et le SIG sur la longueur de réseau (stock).
  - La longueur de réseau avec le réseau porté en classe A (stock)
- Le compte d'exploitation :
- Résultat net positif en nette amélioration à + 522 k€ (Rappel 2023 -1 101 k€), en forte hausse en lien avec la hausse de la consommation
  - Hausse des recettes d'acheminement, 9 275 k€ (+ 1 1914 k€ (soit +14.7%)
  - La concession est affectée par la péréquation tarifaire à hauteur de 493 k€.
- Les travaux du concessionnaire :
- Des investissements pour raccorder de nouveaux usagers de 504 k€ dont 1 k€ de remises gratuites tiers (+ 125 %)
  - Des investissements d'adaptation et de modernisation des ouvrages de 253 k€ (+ 9%).
  - Des investissements pour déplacement d'ouvrages de 148 k€ (+ 405%).
- Surveillance et sécurité des ouvrages :
- Linéaire de réseau à surveiller sur l'exercice : 273 km, sur un linéaire total de 683 km.
  - Linéaire surveillé sur l'exercice : 228 Km
- Signalements et incidents :
- 379 incidents -8.2% sur ouvrages exploités par le concessionnaire, dont 365 incidents hors causes exogènes (malveillance, actes volontaires et dommages).
  - 459 usagers coupés, en hausse de 26 % par rapport à 2023
- Valorisation du patrimoine concédé sur zone historique :
- Valeur brute de 70,4 M€ hors ouvrages interfaces clients dont 7,2 M€ de financement concédant via les remises gratuites de tiers

#### Les membres du Comité Syndical décident

✓ de prendre acte du CRAC gaz 2024.

Le Président,  
Patrick COUDENE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture le .....et de sa publication ou notification le .....  
.....

# Chèque énergie 2025

Quand allez-vous le recevoir ?

Comment en demander l'obtention ?

Quels justificatifs transmettre  
avec ma demande ?



**Le chèque énergie,  
c'est une aide**  
à destination des ménages  
modestes pour payer leurs  
factures d'énergie.

Brochure à destination  
des particuliers



territoire  
d'énergie  
ARDÈCHE

## À SAVOIR ✓

Les chèques énergie 2025 seront adressés à compter du **3 novembre 2025** aux bénéficiaires qui auront été identifiés. Les autres devront en faire la demande.

**Des campagnes d'information** seront organisées selon les modalités suivantes :

- **Semaines du 6 et du 13 octobre** : envoi par l'ASP\* de courriels ou sms aux bénéficiaires identifiés automatiquement, leur indiquant qu'ils n'auront aucune démarche particulière à engager pour bénéficier du chèque énergie 2025 ;
- **À compter du 13 octobre** jusqu'à la fin du mois : envoi par l'ASP de courriels ou sms ou courriers postaux aux bénéficiaires potentiels.

**Dès le 15 octobre**, il sera possible de se connecter sur la plateforme de demande accessible sur le site [www.chequeenergie.gouv.fr](http://www.chequeenergie.gouv.fr) via l'espace bénéficiaire.



**Vous êtes un particulier, un bénéficiaire du chèque énergie et vous souhaitez :**

- Vérifier votre éligibilité
- Consulter le calendrier d'envoi des chèques
- Obtenir des informations
- Utiliser et gérer votre chèque
- Identifier les professionnels qui acceptent le chèque

[Accéder à l'espace bénéficiaire](#)

**DEMANDE À  
EFFECTUER  
AVANT LE  
28 FÉVRIER  
2026**

\*ASP : Agence de services et de paiement

## ■ DEMANDE EN LIGNE

La création d'un compte sera nécessaire pour faire une demande de chèque en ligne (identifiant : numéro fiscal + mot de passe).

Les bénéficiaires qui auront été détectés automatiquement devraient recevoir une alerte lors de leur connexion les informant qu'il est inutile pour eux de faire une demande.

Il conviendra de renseigner l'adresse du lieu de consommation et de téléverser une unique pièce justificative : copie d'une attestation de contrat de fourniture d'électricité de moins de 3 mois au nom et prénom du demandeur mentionnant le numéro de PDL/PRM\* et précisant l'adresse de consommation.

## ■ DEMANDE PAR COURRIER

La formalisation d'une demande par courrier sera également possible mais les modalités de ce type de demande sont plus complexes.

En premier lieu, il faudra appeler l'assistance utilisateur (0 805 204 805 - Service & appel gratuits) pour pouvoir disposer d'un "numéro de ticket" et compléter un formulaire de demande (en indiquant sur celui-ci le numéro de ticket).

Vous trouverez ce formulaire :

- En ligne sur le site du chèque énergie, dans l'onglet « Documents disponibles » cf. : <https://chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire> ;
- Dans les espaces France services.

Il sera par ailleurs envoyé avec la communication courrier adressée aux bénéficiaires potentiellement éligibles (cadre campagne d'information) et devrait être disponible sur demande auprès de l'assistance utilisateurs, début 2026.

\*PDL/PDR : Point de livraison/Point de référence et de mesure

# Formulaire de demande



## FORMULAIRE DE DEMANDE CHÈQUE ÉNERGIE 2025

Avis n° L.124.1, R.124.7 et R.124.7.2 du code de l'énergie.

Arrêté du 31 juillet 2025 relatif aux demandes de chèque énergie.

Avant de compléter ce document, merci d'appeler l'assistance utilisateur à ce numéro : 0 805 204 805 (service en appel gratuit) ou en utilisant le formulaire de contact : <https://www.chequenergie.gouv.fr/beneficiaire/assistance>.

Ce formulaire (PDF téléchargeable) doit être complété, imprimé, signé puis envoyé par courrier à l'Agence de services et de paiement (ASP) à l'adresse suivante : Agence de services et Paiement - TSA 50500 - 69367 LYON CEDEX 7.

Renseigner ici le numéro du ticket donné par l'assistance :

- Je n'ai pas reçu de chèque 2025, je souhaite faire une demande initiale.
- J'ai fait ma demande de chèque sur la plateforme mise en place par le Gouvernement (sur la base de mes revenus 2023 déclarés en 2024) et celle-ci a été refusée ou je ne suis pas d'accord avec le montant du chèque accordé.
- Le cas échéant, indiquer le numéro de la demande rejetée (qui n'est figure dans le mail reçu suite à votre demande sur la plateforme) :  ou numéro de ticket reçu :

### INFORMATIONS SUR LE DEMANDEUR

Civilité \* :  Mme  M.

Nom de naissance \* :

Prénom :

Date de naissance \* :

Número fiscal (composé de 13 chiffres, indiqué sur votre avis d'

Etiez-vous sous tutelle ou curatelle ? \* :  Oui  Non

Courriel de contact :

Numéro de téléphone :

### ADRESSE POSTALE (utilisée pour l'envoi du chèque)

N° d'appartement/étage :

Entrée, bureau

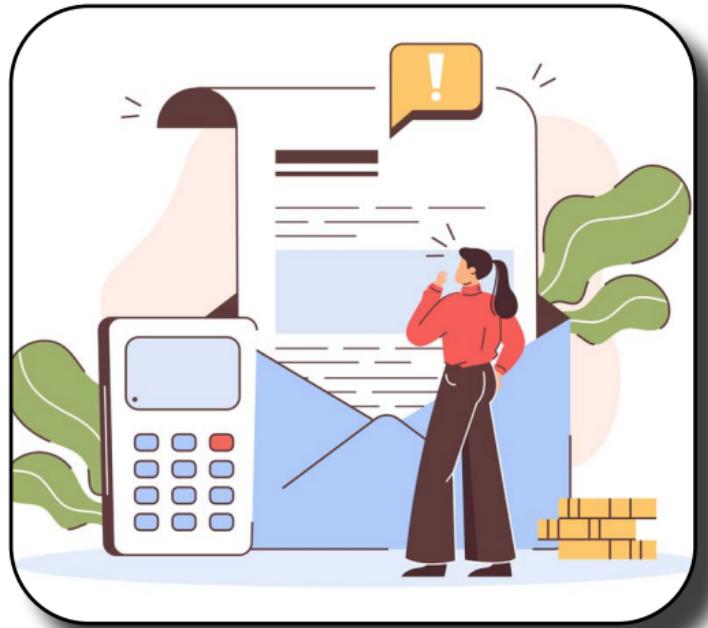


La demande par courrier à adresser à l'ASP\* **avant le 28 février 2026** devra comporter les 4 pièces suivantes :

- Formulaire de demande complété ;
- Copie d'un justificatif d'identité du demandeur ;
- Copie d'une attestation de contrat de fourniture d'électricité de moins de 3 mois au nom et prénom du demandeur mentionnant le numéro de PDL/PRM et précisant l'adresse de consommation ;
- Copie de l'avis d'impôt sur le revenu du foyer fiscal du demandeur pour l'année N-2.

Les chèques énergie 2025 pourront être utilisés jusqu'au **31 mars 2027** mais les protections associées au chèque ne seront valables que jusqu'au **30 avril 2026** (avec effet rétroactif, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025).

\*ASP : Agence de services et de paiement



Cette brochure d'information est éditée par Territoire d'énergie Ardèche afin de contribuer à l'information des ménages ayants droit du chèque énergie en 2025.

Cette année, l'envoi des chèques énergie a été retardé en raison de la modification de leurs modalités d'attribution. Il nous a semblé opportun de réaliser cette brochure afin d'apporter des informations sur les nouvelles modalités pratiques d'obtention de cette aide essentielle au paiement des factures d'énergie.

***Source de ces informations : DGEC\* (09/25)***

Pour toute information complémentaire, vous pouvez consulter le site dédié mis en place par les pouvoirs publics :



***[www.chequeenergie.gouv.fr](http://www.chequeenergie.gouv.fr)***

\*DGEC : Direction générale de l'énergie et du climat

## Territoire d'Energie Ardèche, le Service Public de l'Energie en Ardèche

Depuis 1964, le Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ardèche devenu Territoire d'Énergie Ardèche en 2025, est le partenaire privilégié des 335 communes ardéchoises pour l'électrification rurale, l'enfouissement des lignes, l'éclairage public, mais aussi pour le gaz, les énergies renouvelables (réseaux de chaleur au bois et photovoltaïque), la maîtrise de la demande en énergies, le cadastre numérisé, l'instruction des demandes d'urbanisme et désormais les bornes de charge pour véhicules hybrides rechargeables et électriques.

Territoire d'Énergies Ardèche c'est encore des conseils, la protection du consommateur au travers des CCSPL et des groupements d'achat en énergie pour les collectivités.

Autorité concédante, il gère pour le compte des mairies un patrimoine de 15 000 km de réseaux électriques et 700 km de canalisations de gaz et veille à ce que chaque ardéchois, dispose, en tout point du département d'une énergie de qualité. C'est le contrôle des concessions.

Territoire d'Énergie Ardèche c'est enfin un acteur économique qui injecte chaque année dans l'économie locale, au travers de ses chantiers, quelque 30 millions d'euros.

**Territoire d'énergie Ardèche**  
283 chemin d'Argevillières  
07000 PRIVAS

[www.territoiredenergieardeche.com](http://www.territoiredenergieardeche.com)  
[accueil@territoiredenergieardeche.com](mailto:accueil@territoiredenergieardeche.com)  
04 75 66 38 90

